

Contrat de ville Roubaisien 2024 – 2030 : Volet communal du contrat de ville métropolitain

Table des matières

Editorial	3
1 - Préambule	4
Rappel du nouveau cadrage national	4
Rappel des 6 grandes orientations stratégiques du contrat cadre métropolitain	5
Structure du volet territorial roubaisien	5
2 – Gouvernance et pilotage.....	7
Le schéma de gouvernance	7
Focus sur les Centres Sociaux.....	9
L’ingénierie de projet	9
3 - Roubaix au sein du territoire métropolitain : une priorité.....	11
La nouvelle géographie prioritaire	11
1) Quartier Intercommunal Roubaix - Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord.....	11
2) Quartier Nouveau Roubaix.....	12
3) Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	13
Les difficultés sociales traduites par les indicateurs	14
Homogénéité du territoire et écart des indicateurs avec les autres quartiers prioritaires métropolitains	14
La dimension « sas » de la ville.....	16
Des atouts vecteurs de potentiel et de développement.....	16
4 - Les enjeux généraux et priorités transversales de la stratégie roubaisienne.....	18
Les enjeux généraux.....	18
Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires	18
Améliorer l’attractivité des quartiers prioritaires	18
Enjeu méthodologique : optimiser la mobilisation de moyens spécifiques et de droit commun au service de la stratégie du contrat de ville et au bénéfice des quartiers prioritaires.....	18
Les priorités transversales.....	19
Focus sur La jeunesse et contexte post-émeutes	19
5 - Les priorités thématiques de la stratégie roubaisienne.....	22
Priorité 1 – Lutter contre les inégalités dès l’enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes.....	22
Priorité 2 : Amplifier la politique d’accès à l’emploi de tous les habitants.....	28
Priorité 3 : Promouvoir l’accès aux soins et à la prévention (notamment santé mentale)	31
Priorité 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble	34

La participation citoyenne au service des habitants de Roubaix	34
Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.....	37
Le Plan Laïcité et Education à la Citoyenneté.....	37
Cadre de vie et Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	38
<i>Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : Meilleure utilisation et valorisation des espaces publics</i>	<i>39</i>
Articulation au Projet de Renouvellement Urbain	40
Priorité 5 : Construire une transition écologique solidaire	42
Transition écologique	42
Priorité 6 : Faciliter l'accès aux droits, la transition numérique et lutter contre les principales formes de discriminations	44
Inclusion Numérique : une stratégie locale d'inclusion numérique expérimentée et formalisée dans le cadre du Contrat de ville : une démarche intégrée portée par un réseau	44
Ecrivains publics.....	46
Lutte contre les discriminations et Egalité femmes / hommes.....	46
La programmation contrat de ville, un outil transversal au service des 6 priorités thématiques	48
Le sport et la culture, leviers de la Politique de la ville.....	49
6 – Evaluation, participation et communication	50
Evaluation :	50
Information, Communication, Qualification	50
Participation des habitants.....	50
7 – Annexes	51

Editorial

Depuis 2015 et son contrat de ville 2015-2023, Roubaix est engagée en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Aujourd'hui, après une crise sanitaire qui a révélé de nouvelles difficultés dans nos quartiers, et dans le cadre de de l'ambition nationale "Quartiers 2030", la Ville de Roubaix vient réaffirmer son engagement avec une feuille de route à l'horizon 2030 réactualisée, renforcée et adaptée aux spécificités de notre territoire. Réussite éducative de tous les enfants, emploi pour tous, santé et notamment santé mentale des habitants, mieux vivre-ensemble, transition écologique ou encore lutte contre les exclusions et accès aux droits sont en effet les priorités autour desquelles l'ensemble des institutions se mettent désormais en ordre de marche dans une approche partenariale permettant de mobiliser un maximum de moyens au bénéfice de ces quartiers.

Reconnue pour son engagement au bénéfice des quartiers prioritaires, Roubaix contribue et participe ainsi activement à une dynamique globale et s'inscrit également dans le réseau Villes & Banlieues.

Dès et pour l'année 2024, c'est une programmation de plus de 160 actions qui ont été votées et soutenues par la Ville au titre du contrat de ville, dont 36 sont d'ores et déjà prévues sur une durée pluriannuelle de trois ans, et ce pour la première fois. Par ailleurs, une nouvelle labellisation "Roubaix, Cité éducative" a été obtenue pour la période 2024 - 2027, le Projet de Renouvellement Urbain entre désormais dans sa phase opérationnelle, une nouvelle stratégie de participation des habitants se met en place et les dispositifs de Cité de l'emploi et d'Atelier Santé Ville poursuivent leur action.

Au-delà de ces dispositifs spécifiquement dédiés aux quartiers prioritaires, il s'agit désormais, pour démultiplier les moyens, de renforcer la mobilisation concrète de tous et y compris des politiques de droit commun, afin d'atteindre nos objectifs, au service de l'amélioration des conditions de vie et des parcours de réussite des habitants des quartiers prioritaires roubaisiens.

M. Guillaume DELBAR,

Maire de Roubaix

M. Pierre-François LAZZARO,

Adjoint en charge de la Politique de la ville

1 - Préambule

Dans le cadre de la refonte nationale de la Politique de la ville, les contrats de ville signés en 2014 sont arrivés à échéance le 31 janvier 2023 et un nouveau cadrage national a été acté par le biais de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030, et du lancement de la présentation de la dynamique « Quartiers 2030 » par l'Etat.

La Métropole Européenne de Lille, pilote de la Politique de la ville, travaille ainsi à l'écriture du nouveau contrat-cadre métropolitain pour la date butoir du 31 mars 2024, contrat-cadre qui doit lui-même être décliné territorialement à l'échelle de la ville de Roubaix, objet du présent document.

Rappel du nouveau cadrage national

La circulaire nationale du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030, outre le calendrier d'écriture demandé, précise les attendus de ce contrat de ville nouvelle génération en matière de contenu.

- Dans ce cadre, les enjeux locaux ont dû être identifiés en s'appuyant sur un travail de diagnostic partagé comprenant une concertation citoyenne menée par la MEL, qui a permis de recueillir les besoins du point de vue des acteurs locaux (notamment associatifs) et des habitants. Les associations roubaisiennes et le Conseil Citoyen de Roubaix ont été conviés et ont participé à ces ateliers citoyens. Par ailleurs, une concertation « Quartiers 2030 » avec les conseillers citoyens a pu être menée de concert entre la Ville et l'Etat et a permis de faire ressortir des points forts sur lesquels s'appuyer comme l'engagement bénévole ainsi que des besoins globaux comme la communication et l'information.
- Les réponses du contrat de ville à ces enjeux doivent se faire en mobilisant et en articulant les dispositifs spécifiques de la Politique de la ville déployés sur le territoire. En l'occurrence à Roubaix, les outils spécifiques mobilisables sont notamment la programmation Contrat de ville, l'Atelier Santé Ville, la Cité éducative, le Programme de Réussite Educative, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et sa stratégie, la Dotation Politique de la ville, l'utilisation de l'abattement TFPB, le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain, la Cité de l'emploi et le dispositif Adultes-relais ;
- Un volet investissement doit également être intégré, en mobilisant au service de la stratégie politique de la ville les dispositifs afférents et notamment les dotations (DPV, DSIL, Fonds vert...);
- Le nouveau contrat de ville doit prévoir, en sus de la mobilisation des moyens spécifiques, une coordination avec les moyens de droit commun pouvant être mobilisés dans le cadre de politiques et dispositifs sectoriels dits « thématiques » ;
- Les financements octroyés au titre des programmations contrat de ville doivent désormais être pluri-annualisés dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs pour moitié des crédits du BOP 147 (budget de l'Etat consacré à la Politique de la ville).

Rappel des 6 grandes orientations stratégiques du contrat cadre métropolitain

Le contrat-cadre métropolitain a ainsi pu, conformément à ces obligations, identifier six priorités stratégiques correspondant aux enjeux locaux et aux besoins exprimés par les acteurs et habitants.

- Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes
- Amplifier la politique d'accès à l'emploi de tous les habitants
- Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention
- Œuvrer pour le vivre ensemble
- Construire une transition écologique solidaire
- Faciliter l'accès aux droits, la transition numérique et lutter contre les principales formes de discriminations

Structure du volet territorial roubaisien

La Ville de Roubaix a souhaité prendre un rôle pro actif depuis l'annonce de la fin des contrats de ville précédente génération (2014 – 2023) il y a deux ans. Ces deux années de transition ont en effet permis d'expérimenter une nouvelle organisation assurant, à l'interne comme à l'externe (en lien avec les partenaires institutionnels de la Politique de la ville), le renforcement de la coordination des outils de la Politique de la ville, la déclinaison et l'animation à l'échelle de la ville d'un projet de territoire, et l'animation du réseau des acteurs de la Politique de la ville.

Plusieurs jalons de cette structuration nouvelle ont été posés :

- La réalisation d'une note de cadrage roubaisienne tenant compte des spécificités locales pour le lancement des programmations d'actions 2023 et 2024 ;
- La mise en place d'une nouvelle méthode d'instruction transversale des projets, basée sur la réunion de commissions collectives partagées (territoriales et thématiques) ;
- L'organisation d'un séminaire annuel de rentrée (porté par la Ville et avec l'ensemble des co-financiers (Etat, MEL, Département, Région, Caf) permettant de lancer la programmation, de répondre aux questions des acteurs et de préciser les attentes des financeurs auprès des porteurs de projet ;
- L'organisation de « Rendez-vous de la Politique de la Ville », temps de qualification et de sensibilisation des acteurs dans une optique de mise en réseau et de montée en compétence des porteurs de projet (des journées ont ainsi été organisées sur les sujets de l'évaluation des projets, de la Cité éducative, de l'inclusion numérique (« petits déjeuners de l'inclusion numérique ». Des sessions de qualification sur l'égalité hommes-femmes, et des formations sur le repérage et l'orientation des personnes en situation d'illettrisme ont également été proposées aux acteurs.
- La mise en œuvre de nouvelles expérimentations dans le cadre de la Cité éducative et du PLEC (Plan Laïcité et Education à la Citoyenneté);
- Le développement de ressources et outils nouveaux en matière de participation citoyenne dont la maison du projet mobile au sein des quartiers NPNRU ;
- L'instauration d'un nouveau schéma de gouvernance, de suivi et d'animation de la Politique de la ville (dont les instances sont précisées ci-après dans le chapitre dédié à la gouvernance).

Le volet communal ici présent s'appuie donc sur cette nouvelle méthodologie qui, après deux ans d'expérimentation, recueille une satisfaction des porteurs du contrat de ville et de l'Etat et permet de décliner la stratégie métropolitaine du contrat cadre au regard des spécificités de l'ensemble des quartiers prioritaires du territoire roubaisien. Ce volet roubaisien est structuré de la façon suivante :

- Pour en assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre, une gouvernance a été mise en place au travers du schéma présenté ci-après et de l'organisation de ses instances internes, institutionnelles et partenariales ;
- La situation de Roubaix est ensuite exposée au regard de ses indicateurs et de sa position au sein du territoire métropolitain ;
- De la consultation menée à l'échelle de la MEL, des éléments quantitatifs de diagnostic communal, mais aussi et surtout des retours qualitatifs faits par les acteurs et les services thématiques de la Ville, découlent des enjeux généraux qui guident la stratégie Politique de la ville pour les quartiers prioritaires de Roubaix ;
- Les priorités thématiques roubaisiennes sont ensuite déclinées en lien avec les dispositifs spécifiques **Politique de la ville** déployés à Roubaix ;
- Une chapitre évoque les modalités de participation, d'évaluation et d'information – communication qui seront prévues autour de cette stratégie ;
- Enfin, des avenants seront annexés courant 2024 à ce volet territorial roubaisien avec pour chacun des cinq grands quartiers de la ville :
 - Un portrait de quartier composé d'un diagnostic quantitatif (définition précise des indicateurs en cours) et qualitatif (diagnostic enrichi des retours des acteurs de proximité apportant des éléments de ressenti et d'analyse sur les enjeux du quartier) ;
 - Un projet de quartier composé d'un plan d'actions et d'un tableau de bord (indicateurs d'évaluation en cours de définition).

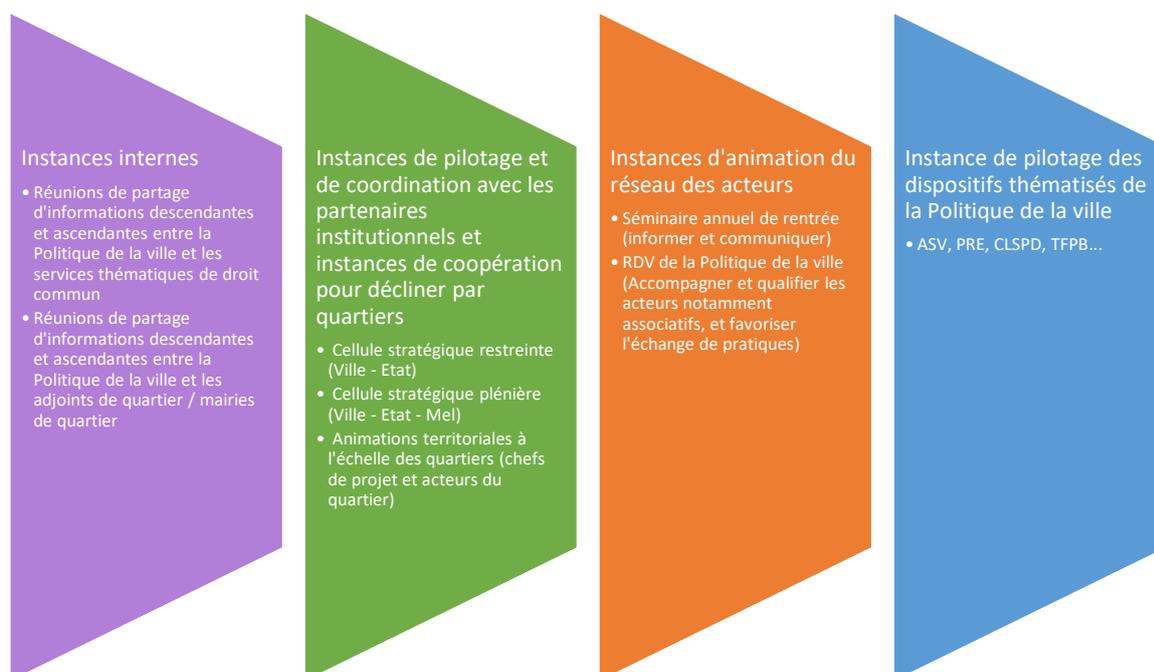
2 – Gouvernance et pilotage

Le schéma de gouvernance

Fin 2022, la Ville a mis en place un schéma de gouvernance dans une triple volonté :

- Piloter et Animer la Politique de la ville en continu (au-delà de la seule période d’instruction et de validation de la programmation d’actions contrat de ville), et faire vivre la Politique de la ville à la fois à une échelle roubaisienne et à une échelle quartiers ;
- Développer une vision et une stratégie pour les quartiers prioritaires de Roubaix avec des priorités et des objectifs définis localement,
- Coordonner la mise en œuvre des dispositifs Politique de la ville en tant qu’outils au service de la stratégie ;
- Mobiliser autour de cette stratégie un maximum d’acteurs et de moyens au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires (moyens spécifiques et de droit commun).

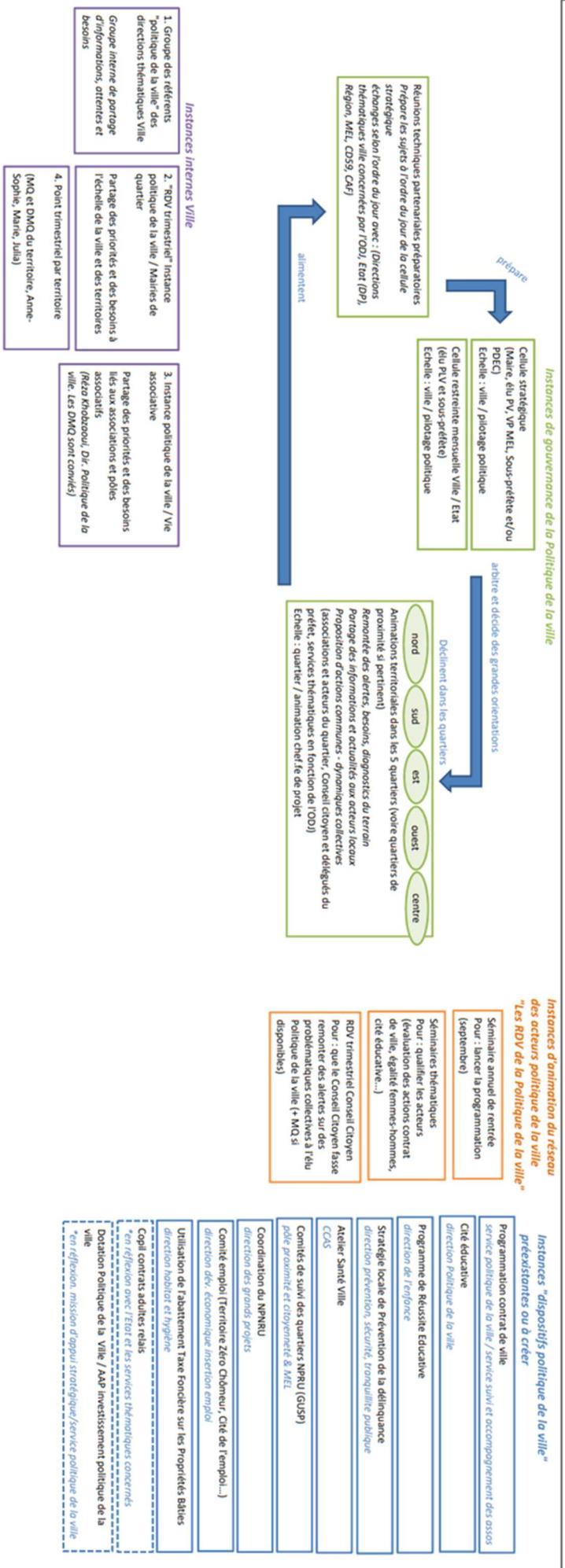
Ce schéma de gouvernance est composé de 4 types d’instances :



Au-delà des instances de pilotage et de gouvernance, ce schéma comporte des instances de coopération avec les acteurs de proximité (animations territoriales politique de la ville dans chaque quartier) et plus globalement avec les acteurs de la Politique de la ville (animation du réseau des acteurs via le séminaire de rentrée et les « RDV de la Politique de la ville »).

Schéma de gouvernance détaillé disponible au format PDF en annexe 1.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ROUBAISIENNE : schéma de gouvernance, d'animation et de suivi



Focus sur les Centres Sociaux

Au nombre de 10, les Centres Sociaux étant financés pour intervenir à Roubaix font partie du noyau dur des acteurs locaux contribuant à la mise en œuvre opérationnelle de la Politique de la ville. En ce sens, la Ville a la volonté, sur la durée de ce nouveau contrat de ville, d'étendre la couverture territoriale des Centres Sociaux à l'ensemble des Quartiers Prioritaires Politique de la ville de Roubaix. Cette couverture territoriale harmonisée devra correspondre au territoire vécu des habitants et fait l'objet d'une réflexion partenariale entre la Ville, la CAF, le Département, l'Etat et les Centres Sociaux.

On note l'enjeu des quartiers sud (et notamment du quartier prioritaire du Nouveau Roubaix, avec un souhait de mettre en place un nouveau centre social) ainsi qu'un enjeu sur le centre-ville (révision du périmètre d'intervention des centres sociaux voisins).

Au-delà de la couverture territoriale, les missions socles des centres sociaux en font des partenaires privilégiés, les centres sociaux étant considérés comme des structures d'animation de la vie sociale qui permet une dynamique de mobilisation des habitants et des interventions sociales sur un territoire.

Ils ont pour finalités :

- L'inclusion et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité ;
- L'accueil de toute la population avec un enjeu de mixité réaffirmé dans les conventions d'objectifs pluriannuels et une entrée public large (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, familles, seniors) ;
- Etre des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants de s'exprimer, concevoir et animer leurs projets sur des thématiques variées appartenant aux six priorités du contrat de ville.

Dans ce cadre, au-delà des moyens de droit communs fournis aux centres sociaux par la Ville (conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens sur 4 ans en lien avec une subvention d'animation globale, part Ville de la CTG au titre du « Fonds Territorial Roubaisien », mise à disposition de locaux et subventions de compensation de loyers...), la Politique de la ville s'appuiera donc sur les centres sociaux :

- Financement de certains projets structurants en CPO au titre de la programmation contrat de ville et de la Cité éducative ;
- Association des Centres Sociaux aux instances de coopération (animations territoriales Politique de la ville dans les quartiers, RDV de la Politique de la ville à l'échelle roubaisienne, séminaire de la Cité éducative, etc.).

L'ingénierie de projet

Le pilotage, l'animation et le déploiement opérationnel du contrat de ville s'appuie sur la direction politique de la ville et démocratie participative de la ville de Roubaix : le service Politique de la ville (un responsable de service, cinq chefs de projet politique de la ville territorialisés), un chargé de mission en charge de la coordination inter-quartiers, une équipe en charge de la participation citoyenne et la mission cité éducative. La direction a pour mission de piloter le projet politique de la ville et le contrat de ville à l'échelle de la Ville et de ses quartiers, en s'appuyant sur la mobilisation première du droit commun (coordination avec l'ensemble des services municipaux et partenaires institutionnels) et sur la participation de tous les acteurs, les habitants en premier lieu (démocratie participative et

citoyenneté). Le service politique de la ville assure plus spécifiquement le suivi de la mise en œuvre du contrat de ville, de ses instances et de ses actions sur toute la durée du contrat.

Des référents Politique de la ville sont identifiés dans chaque direction thématique de la Ville afin d'assurer la dimension transversale de l'exécution de la Politique de la ville et d'optimiser la mobilisation des moyens de droit commun au bénéfice de la stratégie et des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Au-delà de l'organisation interne de la collectivité, et notamment dans le cadre des instances de gouvernance préalablement explicitées, une équipe-projet élargie comprend les interlocuteurs Politique de la ville des autres institutions parties prenantes de la Politique de la ville, avec en premier lieu les référents de l'Etat (délégués du Préfet), de la Métropole Européenne de Lille et du Conseil Régional. Egalement dans une optique d'optimisation de la mobilisation du droit commun, le Département du Nord, la Caisse d'Allocation Familiale ou encore les bailleurs sociaux sont associés à la mise en œuvre de la stratégie Politique de la ville.

3 - Roubaix au sein du territoire métropolitain : une priorité

A l'échelle de la métropole européenne de Lille mais également nationale, Roubaix fait l'objet d'une situation exceptionnelle et est aujourd'hui plus que jamais concernée par la Politique de la ville.

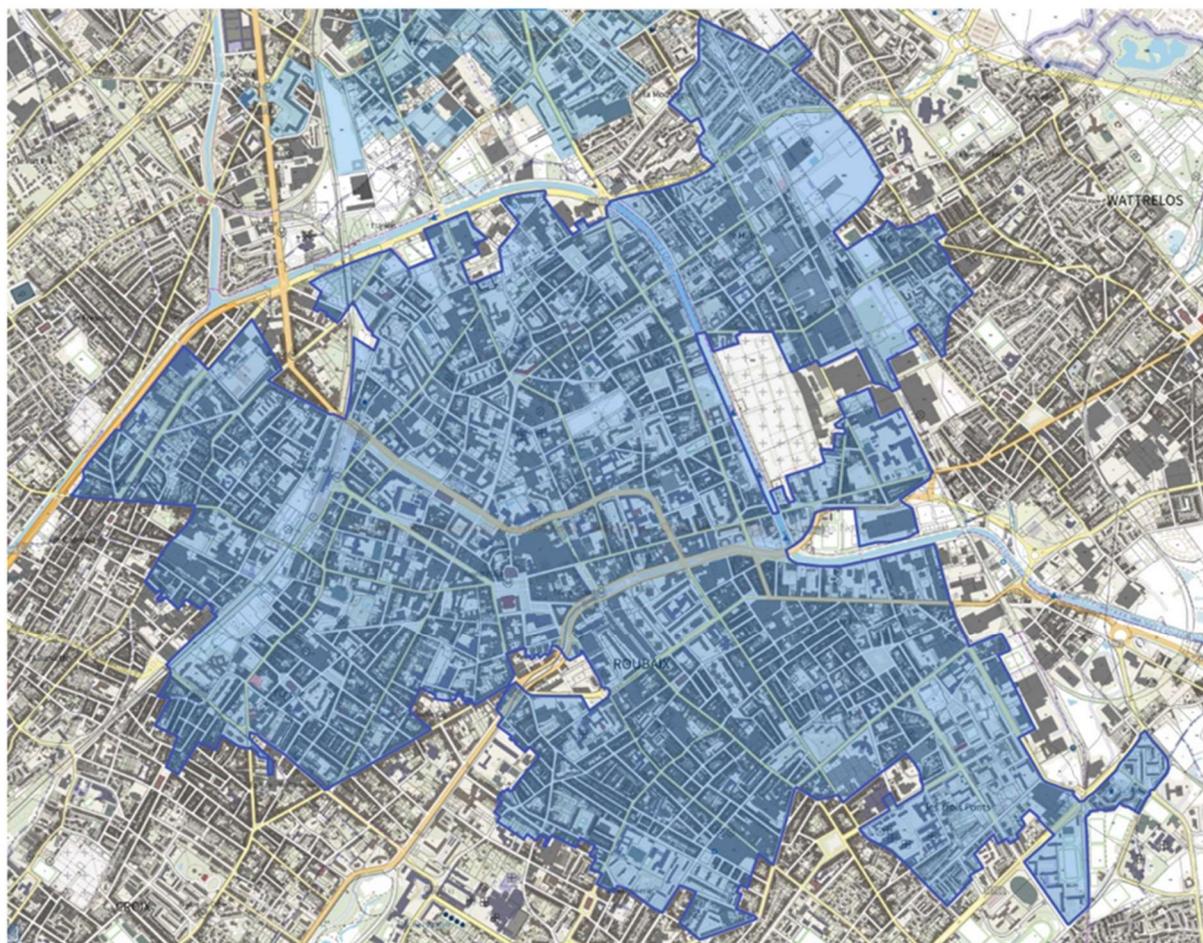
Cette situation exceptionnelle se traduit par une géographie prioritaire couvrant la quasi-totalité du territoire et concernant un nombre important d'habitants, et par des difficultés sociales objectivées par des indicateurs sérieusement préoccupants.

La nouvelle géographie prioritaire

Suite à un travail partagé entre la Ville et l'Etat, une proposition de géographie prioritaire actualisée a été validée par le Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

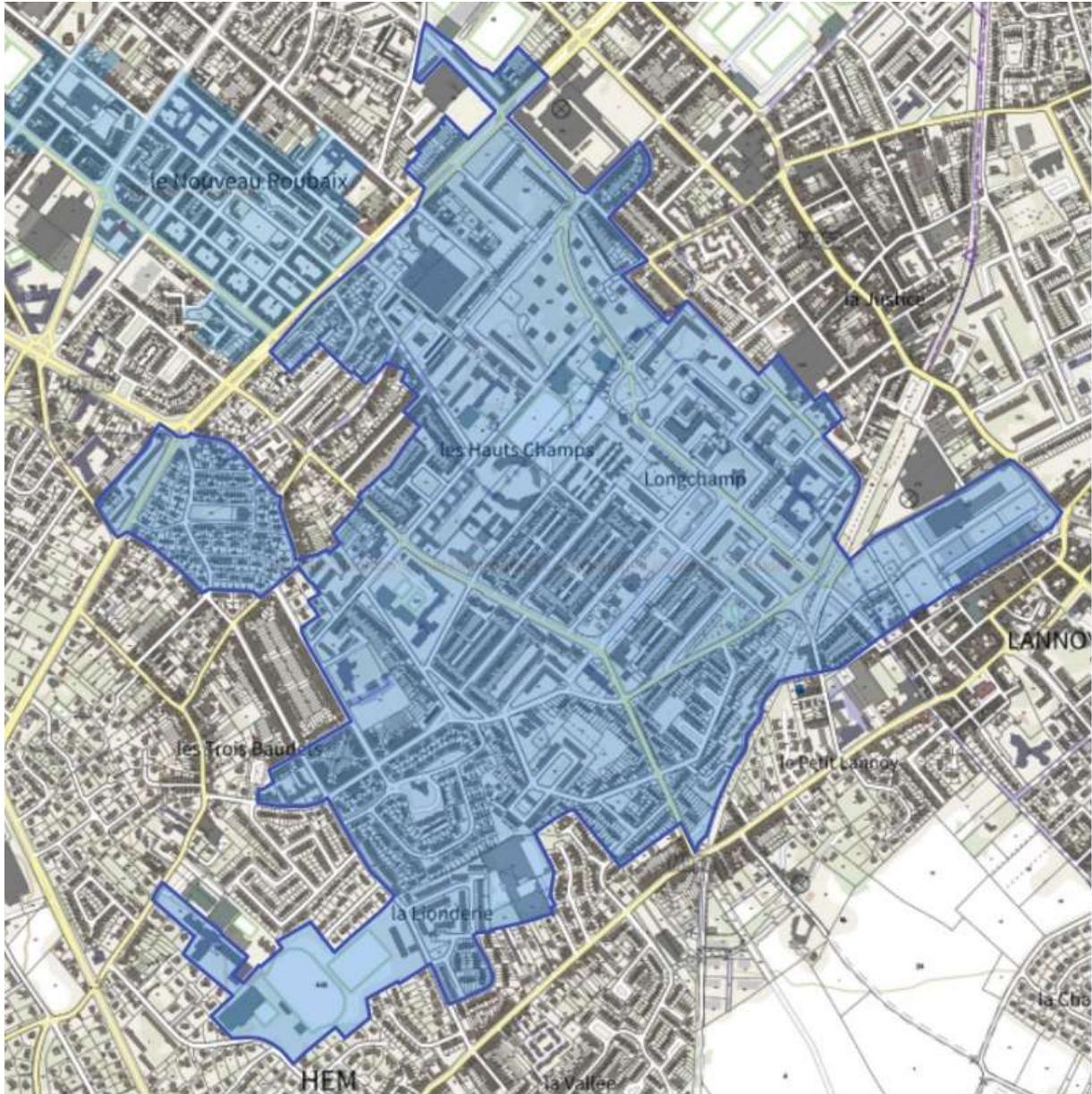
La Ville ne perd aucun quartier prioritaire de la précédente géographie : elle conserve ainsi trois périmètres « prioritaires » et ceux-ci sont étendus conformément à la nouvelle cartographie en annexe du présent document :

- 1) Quartier Intercommunal Roubaix - Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord



3) Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets

Extension du quartier prioritaire « Hauts-champs Longchamps » qui s'étendra désormais à une partie de Petites Haies et dont le périmètre remonte désormais jusqu'à l'avenue Motte.



Cartographie interactive de ce quartier disponible au lien suivant :
<https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QP059071>

Les difficultés sociales traduites par les indicateurs

Homogénéité du territoire et écart des indicateurs avec les autres quartiers prioritaires métropolitains

A l'échelle de la Métropole Européenne de Lille, on constate une concentration de difficultés dans les quartiers prioritaires, avec les indicateurs suivants¹ :

- 58% des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme soit 3,3 fois plus qu'en dehors des QPV ;
- 71% des mineurs dans un logement surpeuplé ;
- 45% des mono parents sans emploi ;
- 43% des personnes en situation de pauvreté.

Pour situer les quartiers prioritaires de Roubaix par rapport au reste du territoire français, nordiste et de la métropole de Lille, l'indice de développement des territoires créé par le Compas² permet de faire une synthèse : basé sur la mesure de l'écart entre la France et chacun des territoires. Il est construit sur les trois axes qui structurent «l'individu économique», ou « l'homo economicus » : un individu producteur, un individu consommateur et enfin son capital social.

Chacun des trois indicateurs tient ensuite compte de la valeur moyenne de l'indicateur au niveau national (car il y a des pourcentages et pour le revenu une dimension monétaire). Ainsi, quand la valeur est inférieure à zéro, cela signifie qu'au regard des trois indicateurs il y a une situation globalement plus défavorable pour ce territoire au regard de l'ensemble de la France :

- Décalage du Nord par rapport à la France : - 33 en 2011 et - 34 en 2019 soit une chute d'un point
- Décalage des Villes du Nord ayant un QPV par rapport à la France : -49 en 2011 et - 54 en 2019 soit une chute de 5 points ;
- Décalage du QPV roubaisien intercommunal : -190 en 2011 et - 220 en 2019, soit -31 points sur cette période ;
- Décalage du **QPV roubaisien Nouveau Roubaix** : - 169 en 2011 et - 234 en 2019, soit **-65 points sur la période ce qui en fait le QPV s'étant le plus détérioré de la métropole de Lille** ;
- Décalage du QPV intercommunal Hauts – Champs Longchamps de - 208 en 2011 et de -224 en 2019 soit une chute de -16 points sur la période.

Les premiers indicateurs 2020 qui commencent à être disponibles démontrent que cette évolution négative a pu être encore accentuée avec la crise sanitaire liée au covid 19.

Dans la même logique, l'étude de l'Agence d'Urbanisme de Lille Métropole « Les évolutions sociales dans les quartiers de la Politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille » parue en juin 2023, vient pointer les difficultés importantes et croissantes des quartiers prioritaires roubaisiens :

- Le Nouveau Roubaix est le second quartier prioritaire de la métropole le plus concerné par les familles monoparentales (44,6% en 2017) contre 32,2% en moyenne pour l'ensemble des QPV de la MEL et 18,8% sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Si 28,1 % des jeunes de 16 à 25 ans vivant dans les QPV de la MEL ne sont ni scolarisés ni en emploi en 2017, ce taux dépasse les 35% au Nouveau Roubaix ;

¹ Indicateurs issus de l'étude 2023 du Compas sur les quartiers prioritaires du Nord.

² Bureau d'études spécialisé dans l'observation sociale des territoires et ayant été missionné en 2023 par l'Etat pour établir un panorama des quartiers prioritaires politique de la ville.

- Les deux quartiers prioritaires roubaisiens « Intercommunal Roubaix - Tourcoing Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre » et « Nouveau Roubaix » font partie des 3 QPV de la MEL dont la situation sociale s'aggrave le plus : le premier, QPV le plus peuplé de la MEL (71 000 habitants dans l'ancienne géographie prioritaire et 3ème QPV le plus peuplé de France), a un taux de pauvreté très élevé (50,3 % en 2019, +0,4 point en 5 ans). On assiste à une hausse de la ségrégation socio-spatiale, notamment concernant les personnes de nationalité étrangère et les allocataires du RSA (12 % de la population fin 2020, en particulier dans les secteurs de l'Alma, de l'Hommelet et de l'Épeule). Cette ségrégation est encore renforcée au sein des établissements scolaires: trois collèges de ce QPV présentent les taux d'élèves issus de PCS défavorisées les plus élevés de la MEL avec plus de 80 % (Jean-Baptiste Lebas dans le quartier de la Potennerie, Rosa Parks dans le quartier de l'Hommelet et Madame de Sévigné dans le quartier Espérance Centre). Le second, « Nouveau Roubaix », a un taux de pauvreté de 50,2% soit 7 points de plus en 5 ans.

Le diagnostic élaboré fin 2023 dans le cadre de la nouvelle demande de labellisation de la Cité Educative vient corroborer ces éléments :

- Alors que la part des parents ouvriers et inactifs s'élève à 42,8% dans les collèges du département du Nord, ils sont près du double dans les collèges de la Cité éducative : 70,6% pour la Cité éducative Sud et 75,8% pour la Cité éducative Nord. En effet, les données sur les catégories socio-professionnelles des parents de collégiens de la Cité éducative de Roubaix révèlent un manque de mixité sociale significatif ;
- A l'inverse, seulement 2% des parents des collégiens de la Cité éducative Sud et 1,2% de la Cité éducative Nord sont cadres supérieurs contre 19,5% en moyenne dans les collèges du département du Nord ;
- En 2022, 70% des élèves de la Cité éducative Sud et 73% des élèves de la Cité éducative Nord sont boursiers, soit une proportion d'élèves boursiers deux fois plus importante que dans le reste du département (moyenne départementale à 31%) ;
- Quatre établissements roubaisiens apparaissent en tête du classement des collèges en QPV de la métropole lilloise ayant la plus grande part d'élèves avec un statut social défavorisé : 84,3% pour le collège Jean-Baptiste Lebas, 84,1% pour le collège Rosa Parks, 81,2% pour le collège Madame de Sévigné et 74,1% pour le collège Anne Frank ;
- Part de retard scolaire (provoqué par un ou plusieurs redoublements ou une entrée tardive dans le système scolaire) est de 15,46% pour la Cité éducative Sud et de 17,10% pour la Cité éducative Nord contre une moyenne départementale de 5,40%.
- Taux de réussite au Diplôme national du brevet sur l'année 2022 de 15% inférieur à la moyenne nationale pour la Cité éducative Sud et 10% inférieur pour la Cité éducative Nord ;
- En termes de santé et de handicap des enfants scolarisés à Roubaix, 1 116 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH soit 5% environ des jeunes. Le taux des allocataires de l'AEEH est deux fois plus élevé dans les QPV : 3,8% contre 1,8% sur la MEL. 305 enfants sont en attente d'un établissement ou d'un service médico-social pendant l'année scolaire 2022-2023. 58 enfants en attente d'une ULIS, 25 en attente d'un AESH et 192 enfants en cours d'attente d'une notification de la MDPH.

Courant 2024, des portraits de quartier seront élaborés et joints à ce contrat de ville roubaisien par voie d'avenant afin de préciser le diagnostic de chaque quartier prioritaire avec les indicateurs les plus récents rendus disponibles.

L'étude de l'adulm est disponible au lien suivant :

https://www.adu-lille-metropole.org/wp-content/uploads/2023/06/Evolutions-sociales-des-QPV_ADULM.pdf

La dimension « sas » de la ville

On constate que les dynamiques de mobilité résidentielle et de peuplement sont défavorables aux quartiers prioritaires de Roubaix, ce qui en fait, au regard de la forte proportion de périmètres QPV de la ville, un territoire « sas » accueillant les personnes les plus en difficulté. En effet, lorsqu'un logement est laissé libre par un ménage qui quitte un quartier prioritaire de Roubaix, il est en moyenne remplacé par un ménage dont l'indice de fragilité est moins bon.

Dans les Quartiers prioritaires de la MEL, 40% des ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans, soit 2,4 fois plus d'emménagements récents qu'en dehors des quartiers prioritaires : ce chiffre traduit une fonction « sas », de « passage » des quartiers prioritaires. A Roubaix, cette fonction est surtout observée dans le grand quartier intercommunal (comprenant l'Epeule, Fresnoy Mackellerie, l'Alma, le Cul de four, Echo, l'Hommelet, le centre, le Pile et les Trois ponts) avec 38% de personnes ayant emménagé il y a moins de 5 ans.

Pour les trois quartiers prioritaires de Roubaix, l'indice de fragilité des nouveaux arrivants s'avère plus en difficulté que l'indice de fragilité de ceux installés depuis plus de 5 ans :

- Indice de fragilité de 15 pour les nouveaux arrivants dans le grand quartier intercommunal de Roubaix contre 13 pour les anciens,
- Indice de fragilité de 13 pour les nouveaux arrivants du Nouveau Roubaix contre 12 pour les anciens habitants ;
- Indice de fragilité identique (11) pour les nouveaux et anciens habitants du quartier Hauts-Champs Longchamps intercommunal avec Hem.

A l'échelle de la MEL, en moyenne, l'indice de fragilité des nouveaux arrivants dans un quartier est de 3, et de 2 pour les anciens habitants (11 et 11 pour les QPV de la MEL).

L'indice de fragilité est un indice © Compas, construit à partir de 5 indicateurs : la part d'adultes isolés (avec ou sans enfant), la part d'immigrés, la part de bas niveau de formation, la part d'inactifs ou au chômage, la part de ménages n'ayant pas de voiture.

Pour chaque indicateur, la différence entre la valeur du QP et celle de la France métropolitaine est effectuée. L'indice résulte de la somme des écarts (des 5 indicateurs). Plus il est élevé, plus la fragilité est considérée comme importante.

Par ailleurs, au-delà de la population qui se paupérise au sein des quartiers prioritaires, on constate également qu'une partie de la population ayant un parcours ascendant quitte les quartiers prioritaires de la MEL et de Roubaix. Un habitant sur quatre change de logement chaque année dans les QPV. 47 % des personnes nouvellement emménagées n'habitaient pas en QPV et arrivent le plus souvent en lien avec une dégradation de leur situation professionnelle ou familiale. 39 % des personnes qui quittent leur logement emménagent hors QPV : elles sont en général moins pauvres que les nouveaux arrivants en QPV et ont un niveau de vie en progression³.

Des atouts vecteurs de potentiel et de développement

Dans sa globalité, la ville de Roubaix bénéficie et impulse un certain dynamisme sur plusieurs plans :

- Dynamique dans sa dimension économique, de par les énergies entrepreneuriales, les pôles d'excellence autour du numérique et de l'image ou encore de textiles innovants, avec la

³ Cf. Etude 2023 de l'ADULM « Les évolutions sociales dans les quartiers de la Politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille »

présence d'entreprises telles qu'OVH et Ankama, ou d'espaces tels que Blanchemaille ou encore de la Plaine Image sur le territoire ;

- Dynamique en matière de métamorphose urbaine et de grands projets structurants, notamment d'aménagement en cours ou prévus intervenant au cœur des Quartiers Prioritaires : Nouveau Projet de Renouvellement Urbain sur le Pile, les 3 ponts, l'Epeule et l'Alma, projet d'aménagement du Parc Naturel Urbain du canal encadrant les quartiers prioritaires Nord et Est. De plus, le Projet Partenarial d'Aménagement mené avec la MEL, l'Etat et le Conseil Régional ambitionne d'accélérer le retournement d'image du territoire en renforçant son attractivité économique et résidentielle, grâce à une stratégie d'urbanisme circulaire visant la résorption de l'habitat privé dégradé et insalubre, l'amélioration de l'accessibilité et de la desserte (déploiement du tramway notamment y compris au sein des quartiers prioritaires) et la gestion stratégique des friches et de la vacance (nombreux délaissés urbains à Roubaix pouvant faire l'objet de gestion et de projets).
- Dynamique de par son profil extrêmement jeune et du potentiel de développement inhérent (surreprésentation de jeunes) ;
- Dynamique de par sa richesse culturelle (diversité, équipements à rayonnement métropolitain voire régional avec le Musée de la Piscine, la Condition Publique) et d'évènements reconnus (Nuit des arts, Urbex, etc.).

Ces atouts pourront être mobilisés pour le développement des quartiers prioritaires, l'objectif étant que les habitants des quartiers prioritaires en bénéficient au même titre que les habitants de quartiers en dehors du périmètre de la géographie prioritaire, et que ces dynamiques puissent avoir un effet levier sur leurs conditions de vie et parcours de vie.

4 - Les enjeux généraux et priorités transversales de la stratégie roubaisienne

Les enjeux généraux

Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires

Le premier enjeu général qui découle de ce diagnostic est de viser l'amélioration des conditions de vie des habitants et habitantes des quartiers prioritaires de Roubaix et de pouvoir agir sur leur quotidien afin de le rendre meilleur. Plus précisément, il s'agira de construire et consolider les accompagnements des habitants dans leur parcours de vie que cela soit sur les plans de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la réussite éducative, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de l'accès au droit ou de la citoyenneté. L'ensemble de ces dynamiques d'insertion et de parcours positifs s'inscriront dans une logique d'émancipation des personnes et d'autonomisation de leurs pratiques à cette fin.

Améliorer l'attractivité des quartiers prioritaires

L'image souvent détériorée dont souffrent les quartiers prioritaires a de nombreuses conséquences : cadre de vie insatisfaisant pour les habitants concernés, discriminations à l'adresse, difficulté à conserver les ménages ayant une situation plus favorable au sein des quartiers, manque de mixité sociale, manque d'attractivité économique ne favorisant pas l'implantation d'acteurs économiques.

Il s'agira donc de mobiliser le contrat de ville et ses outils au service d'une amélioration de l'image et de l'attractivité des quartiers prioritaires.

Enjeu méthodologique : optimiser la mobilisation de moyens spécifiques et de droit commun au service de la stratégie du contrat de ville et au bénéfice des quartiers prioritaires

Les instances du schéma de gouvernance de la Politique de la ville présentées en deuxième partie sont l'instrument quotidien de mobilisation des moyens financiers et humains au service des priorités de la stratégie du contrat de ville roubaisien.

Ainsi, cette gouvernance permet :

- Le pilotage (ou copilotage en lien avec les services et élus thématiques référents) et la mobilisation des outils spécifiques de la Politique de la ville déployés à Roubaix, ainsi que d'autres démarches structurantes à l'initiative de la commune en partenariat avec les services de l'Etat, parmi lesquels : la programmation contrat de ville, les conventions d'abattement TFPB, la Dotation Politique de la Ville, la Cité éducative et le Programme de Réussite Educative, la Cité de l'emploi, l'Atelier Santé Ville, la stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le Plan Laïcité et Education à la Citoyenneté, la stratégie locale inclusion et citoyenneté numériques, etc. Cette articulation inter-dispositifs permet également une coordination dans la mobilisation d'appels à projet ou de dispositifs spécifiques de la Politique de la ville (exemple : Quartiers d'été, Sports d'hiver, Nos Quartiers d'Eté, Médiation nomade, etc.).
- Par ailleurs, la gouvernance du contrat de ville doit permettre de contribuer à la mobilisation des moyens de droit commun déployés sur l'ensemble du territoire et de s'assurer que ceux-

ci bénéficient autant aux quartiers prioritaires qu'au reste du territoire, en lien avec les services de droit commun. De ce fait seront associés à certaines instances les institutions partenaires que sont les autres services de l'Etat, du Conseil Régional, du Département du Nord, de la Métropole Européenne de Lille ou encore de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette démarche méthodologique permet donc d'intégrer les dispositifs thématiques structurants de la politique de la ville (Cité Educative, Atelier Santé Ville, Cité de l'emploi) à la gouvernance et dans le cadre d'une animation coordonnée de la Politique de la ville.

Les priorités transversales

Des priorités transversales devant être intégrées à tout dispositif ou dynamique de la politique de la ville ont été identifiées :

- D'une part avec une entrée « public » nécessitant une attention particulière pour les jeunes (attention renforcée suite aux violences urbaines de juillet 2023, cf. focus ci-après), l'égalité entre les femmes et les hommes et le public féminin, et les personnes en situation de handicap dans une logique d'inclusion. Au sujet de l'égalité femmes – hommes, l'amélioration de la place des femmes et filles dans l'espace public sera recherchée.
- D'autre part, deux aspects méthodologiques devront être intégrés en transversalité dans la mise en œuvre des projets portés au titre de la politique de la ville :

La participation citoyenne, à la fois comme moyen de réalisation des actions et des projets (les projets doivent être montés pour mais aussi avec les habitants, dans une approche de co-construction), et comme fin en soi permettant l'émancipation, l'exercice plein de la citoyenneté et le développement du pouvoir d'agir des habitants (exemple : sensibilisation des roubaisiens pour les rendre porteurs d'initiatives citoyennes).

La transition écologique, à la fois dans les modalités de réalisation des actions (privilégier les circuits courts ou matériaux ré-employables dans le cadre des achats pour un projet par exemple) et dans la dimension de sensibilisation des citoyens aux éco-gestes (par exemple, intégrer à un projet sur la mobilité une sensibilisation aux mobilités douces ou zéro carbone).

Focus sur La jeunesse et contexte post-émeutes

Dans le cadre des violences urbaines ayant eu lieu en juillet 2023 suite au décès d'un jeune lors d'un contrôle de Police à Nanterre, il était nécessaire de prendre en compte les formes d'expression sous-jacentes à ces violences, et d'identifier avec les acteurs de proximité les besoins que celles-ci sous-tendaient, afin d'adapter l'action de la Politique de la ville à ce contexte post-émeutes en tenant compte de ce prisme et de minimiser les risques de réitération. Dans ce contexte, l'Etat a initié une enquête de terrain dont les enseignements, analyses et préconisations ont pu être partagés avec la Ville et avec les acteurs de la Politique de la ville du territoire.

Le constat est partagé par les acteurs de proximité qui voient dans les violences urbaines l'expression d'un mal-être conjoncturel répandu chez les jeunes, dû notamment à :

- La situation économique et sociale défavorable (forts taux de chômage des jeunes, pauvreté, difficultés à trouver un stage ou un emploi et donc à s'émanciper du quartier, hausse exponentielle de la part des familles monoparentales et donc potentiellement des difficultés

à canaliser les enfants et à les occuper notamment à compter de fin juin lorsque les cours sont terminés mais qu'il n'y a pas encore les activités d'été) ;

- La crise du COVID-19 qui a été subie de plein fouet dans les quartiers avec un confinement difficile à vivre dans des logements aux petits espaces ou manquant d'intimité, suivi d'une détérioration longue de la situation économique, et des taux de décrochage scolaire, d'absentéisme ou de formation qui se sont également accentués. La pandémie a également accru les violences intrafamiliales et l'isolement social ;
- Un malaise voire une défiance envers les institutions antérieurs à la mort de Nahel et principalement concentré vers les forces de sécurité et la population, mais aussi vers les institutions publiques pouvant provoquer un sentiment d'abandon suite à l'accumulation d'échecs (établissements scolaires, service public de l'emploi...). A ce sujet les professionnels avaient perçu les tensions dans les quartiers en amont des violences mais n'avaient pas mesuré le niveau d'intensité potentiel de l'embrasement et ont pu être surpris par la typologie de certains bâtiments ciblés : écoles, centres sociaux.

Suite à ces constats, les préconisations suivantes ont pu être formulées

- Prise-en compte des déceptions (sur la réponse estimée insuffisante de l'Etat) et les attentes des jeunes (pallier le sentiment d'abandon et le manque de perspectives, offrir des lieux d'accueil collectifs ouverts en soirée et pendant les vacances – avec l'absolue nécessité d'une gestion par des adultes formés) ;
- Mise en place des actions aidant à restaurer le lien social et familial ;
- Occupation du temps et des espaces publics (hors les murs) par des animations de qualité en horaires décalés (vacances, soirées et week-end) ;
- Actions de rapprochement entre les jeunes et les institutions, et notamment la Police, sous la forme d'espaces de dialogue avec les élus, les pompiers, ou encore des parents dans une logique intergénérationnelle ;
- Instauration ou mobilisation d'espaces d'expressions pour les jeunes (Commission collège du conseil municipal des enfants, conseil consultatif de la jeunesse, future commission jeunes de la Cité éducative...) ;
- Dialogue avec les élus : les équipes du centre social Fresnoy-Mackellerie ont renforcé leurs actions de rencontres entre des parents et des élus ;
- Intégration aux nouveaux contrats de ville et dispositifs Politique de la ville des enseignements des émeutes en priorisant les 15-25 ans ;
- Renforcement des actions de soutien en direction des jeunes visant à construire leur identité et leur attachement à la République : en ce sens, la mobilisation du PLEC (plan laïcité et d'éducation à la citoyenneté) sera privilégiée.

Par ailleurs, sur le territoire de Roubaix, suite aux assises de la jeunesse (décembre 2023), plusieurs enjeux ont été identifiés :

- Travailler la mixité filles – garçons dans les projets et les séjours ;
- Lutter contre les stéréotypes de genre et stéréotypes socio-culturels ;
- Développer la mixité inter-quartiers entre les jeunes ;
- Améliorer la mobilité en dehors du quartier, de la ville et de la métropole ;
- Accompagner les projets professionnels des jeunes et améliorer leur connaissance des formations existantes et des débouchés possibles pour eux ;
- Couvrir le territoire roubaisien en matière de lieux d'accueil pour les jeunes ;
- Valoriser les compétences acquises par les jeunes dans le cadre du montage de projets ;
- Accompagner les jeunes dans le déploiement de leurs compétences en matière de savoir-être, prise de parole, gestion de projet ;
- Eduquer à la vie affective et sexuelle, améliorer la prise en charge de la santé, santé mentale et santé sexuelle des jeunes ;

- Lutter contre l'entrée dans le trafic de stupéfiants (cf. partie sur la prévention de la délinquance) ;
- Poursuivre les actions d'exercice et d'éducation à la citoyenneté, au respect ou encore à la transition écologique.

Retrouvez la synthèse de cette réflexion en ligne sur le site de la Fabrique : <https://lafabrique.ville-roubaix.fr/enquete-de-terrain-et-analyse-post-violences-urbaines-a-roubaix-construire-l-avenir>

5 - Les priorités thématiques de la stratégie roubaisienne

Six priorités d'action ont été définies pour répondre au mieux aux spécificités locales de Roubaix tout en étant en conformité avec le cadrage national et métropolitain. Ces priorités guident la mobilisation des moyens de la Politique de la ville au bénéfice des quartiers prioritaires de Roubaix, en appui des politiques de droit commun dites sectorielles ou thématiques, pour assurer la mise en place de réponses de qualité aux attentes des habitants.

Priorité 1 – Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes

Il s'agit d'agir sur les parcours éducatifs complémentaires et cohérents de 0 à 25 ans, de prévenir les ruptures, et de favoriser l'accrochage scolaire. Les actions peuvent couvrir les champs de la réussite éducative, de la jeunesse, et les leviers culturels et sportifs peuvent être mobilisés pour y répondre.

Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette première priorité ont été formalisés dans le cadre de la Cité Educative de Roubaix.

Celle-ci a été conçue à Roubaix non pas comme un dispositif de plus mais comme une démarche structurante instaurant une dynamique de coopération et assurant **la déclinaison des priorités éducatives en matière de politique de la ville** et ce en conformité avec l'ambition nationale : « *L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin.* »

Toute action déposée au titre de la priorité 1 doit ainsi s'inscrire dans le cadre des priorités structurantes de la cité éducative de Roubaix qui constitue le cadre d'intervention politique de la ville sur le champ des parcours éducatifs 0-25 ans, à savoir :

- le renforcement des coopérations entre les acteurs éducatifs,
- la lutte contre tous les déterminismes,
- le développement de l'ambition de tous les enfants et les jeunes.

La Cité éducative : le cadre structurant du volet éducatif du Contrat de ville :

C'est sur la base des grands objectifs nationaux (conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité Éducative et ouvrir le champ des possibles) que les représentants réunis de la Ville, de l'Éducation nationale et de la Préfecture ont établi la définition suivante : « La Cité éducative de Roubaix, c'est la construction d'une super-plateforme de coopération où l'on dépasse les déterminismes pour révéler les potentiels et permettre à chacun de se réaliser. »

Les trois axes stratégiques qui président donc à la construction du programme d'actions sont :

- Le renforcement des coopérations entre tous les acteurs du champ éducatif ;
- La lutte contre tous les déterminismes ;
- Le développement de l'ambition de tous les enfants et de tous les jeunes.

Dans ce contexte, deux grands principes sont identifiés et doivent servir de fil conducteur au travail des partenaires de la cité éducative de Roubaix : il s'agit de travailler ensemble à la reconnaissance d'une démarche territoriale d'excellence afin de favoriser l'attractivité et donc la mixité sociale, et de

mobiliser l'ensemble des acteurs autour de l'éducation aux valeurs de la République, de la lutte contre les discriminations et de la prévention de la radicalisation.

Plus précisément, sur l'évolution de ce cadre, l'enjeu du projet 2024-2026, au terme d'une évaluation partagée avec les acteurs de la cité éducative, est à la fois de :

- Conforter les actions désormais qualifiées de structurelles (mission liaison familles-écoles-quartier, commissions écoles –collège- quartier...les actions contribuant aux coopérations mais aussi les actions spécifiques visant à prévenir toute rupture au cours du parcours de l'enfant et du jeune : équipe mobile médico-sociale, médiation sociale en milieu scolaire, sas prévention des exclusions, soutien au plan laïcité et éducation à la citoyenneté sont quelques exemples)
- Poursuivre les expérimentations lancées fin 2023, et notamment le « conseil santé bien-être, vie affective et sexuelle », le sas d'accueil en direction des familles primo-arrivantes, les ateliers français langue étrangère, ou encore le laboratoire des compétences psycho-sociales en lien avec l'appel à projet « notre école, faisons la ensemble ».
- Identifier des priorités resserrées correspondant aux manques signalés par les évaluations partagées et pour lesquelles la réflexion collective est nécessaire pour trouver des réponses toujours plus adaptées et innovantes aux problématiques vécues (actions ou modes de faire ensemble) : les coopérations, les 11-25 ans et les réponses à l'épisode violence urbaine en matière de jeunesse-prévention-parentalité, ou encore l'engagement et la participation des jeunes et des familles.

Un programme de réussite éducative (PRE) intégré à la démarche :

L'articulation avec le PRE a été pensée dès la construction du programme cité éducative comme avec d'autres dispositifs et a d'autant plus été facilitée qu'une refonte dudit dispositif a eu lieu à Roubaix à l'issue d'une concertation avec les acteurs au cours de l'année scolaire 2017/2018 (restitution séminaire septembre 2018). Il s'agissait déjà de tirer toutes les conclusions opérationnelles de l'application de la réforme de la politique de la ville, introduite par la loi du 21 Février 2014 et précisée par la circulaire du 10 Octobre 2016 qui a modifié le cadre d'intervention et les modalités de mise en œuvre du programme de réussite éducative. Un principe fort a été rappelé dans l'organisation locale du dispositif : celle de l'intégration du PRE au volet éducatif du Contrat Ville

Le PRE fait partie intégrante du volet éducatif du contrat ville. Il en constitue le versant individualisé. Cette réaffirmation visait à intensifier la complémentarité des dispositifs additionnels à la faveur d'une cohérence des interventions sur les quartiers prioritaires et du respect de leurs principes et objectifs respectifs : actions de prévention sur un quartier en difficulté avec pluralité des modalités d'orientation et d'intervention (individuel/ collectif).

Ce principe a été renforcé avec l'arrivée de la Cité éducative pensée comme cadre structurant du volet éducatif du Contrat de ville avec un PRE qui poursuit ses réponses en matière d'aides individualisées.

La complémentarité joue ainsi à plein : les actions dites leviers permises par la programmation d'actions de la cité éducative ou le fonds de la cité éducative sont des outils complémentaires des parcours de réussite éducative ou au service d'autres intervenants sociaux ou éducatifs du territoire.

Enfin, cette articulation se réalise par une participation dans toutes les instances respectives (conseil consultatif du PRE, groupes stratégiques cité éducative...).

Ambition métropolitaine intégrée : Mieux accompagner la réussite scolaire et l'insertion

Ce volet éducatif du contrat de ville roubaisien, en s'appuyant notamment sur la Cité Educative, permet d'intégrer l'ambition métropolitaine visant, en 2030, dans chaque Quartier Prioritaire, la capacité des acteurs éducatifs à :

- Repérer les élèves dont le passage au collège risque d'entraîner un décrochage ;
- Mettre en place des accompagnements permettant de faciliter le passage au collège pour 80% ;
- Repérer les collégiens dont le passage au Lycée risque d'entraîner un décrochage ;
- Mettre en place des accompagnements permettant de faciliter le passage au lycée pour 80% d'entre eux.

Cette ambition vise également pour 2030 à proposer à la majorité des jeunes en QPV qui souhaitent intégrer une formation en alternance un accompagnement ad hoc (mentorat, aide à la recherche d'employeur, prépa apprentissage...) qui permet d'accéder à la dite formation.

Les pistes du plan d'action qui pourront contribuer à cette ambition sont :

Prévention des ruptures et sécurisation des parcours éducatifs :

Une attention forte est portée à la sécurisation des parcours éducatifs. La Cité éducative renforce les actions de prévention des ruptures au travers :

- du soutien du dispositif « médiateurs à l'école » porté par CITEO avec un focus sur l'évitement scolaire et la lutte contre l'absentéisme et des sas d'accueil des collégiens exclus, portés par les deux clubs de prévention spécialisés (AEP et Horizon 9)
- d'actions spécialisées comme la mise en œuvre d'une équipe mobile médico-sociale en direction des enfants à difficulté comportementale.

Le programme de réussite éducative poursuit quant à lieu son action dans le cadre des interventions individualisées avec une attention particulière sur les périodes charnières, à l'instar de l'action sur la prévention du décrochage scolaire à l'entrée en 6^{ième}.

Orientation scolaire et professionnelle :

- Nouveau groupe de coopération dédié à l'orientation scolaire et professionnelle avec les lycées et les acteurs de l'insertion professionnelle de la Cité éducative
- Financement d'actions de mentorat au titre du Contrat de ville
- Coordination des acteurs du mentorat via la Cité éducative
- Développement de nouvelles actions issues de la concertation sur le nouveau programme cité éducative (2024-2026) : « *lab des initiatives* » : *espace de remobilisation des jeunes en situation de fragilité ou de décrochage* et « *objectif ambitions* » : *déploiement des programmes éducatifs visant à susciter ou consolider l'ambition chez les jeunes, en particulier chez les filles.*

Au titre de la programmation contrat de ville, plus largement, les actions privilégiant les dimensions suivantes seront privilégiées :

- La prévention précoce en direction des 0 – 6 ans pour réduire les inégalités dès le plus jeune âge ;
- Les actions favorisant la lecture et le développement du langage en prévention des troubles langagiers ;
- L'amélioration du taux de réussite éducative, de l'orientation scolaire et professionnelle et de la lutte contre le décrochage scolaire ;

- Le soutien à la parentalité et l'accompagnement des familles (particulièrement les monoparentales).

Ambition métropolitaine intégrée : soutien à la parentalité

Couvrir d'ici 2030 les Quartiers Prioritaires en espaces d'accompagnement à la parentalité (Objectif de 80% des Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville couverts) est l'une des ambitions métropolitaines du contrat-cadre. La visée est que les parents, en particulier les plus fragiles - dont les familles monoparentales en difficulté - identifient et s'emparent des ressources locales utiles à la réussite éducative de leurs enfants. Ces ressources peuvent être éducatives, culturelles, sociales. La mobilisation de ces parents dans la résolution de difficultés éducatives de leurs enfants, le cas échéant, sera possible est soutenue par des professionnels de l'éducation ou de l'action sociale à la demande des parents.

Pistes du plan d'action pour contribuer à cette ambition :

- Capitalisation des expérimentations issues de la mise en œuvre de 8 espaces ressources parents dans le cadre de la Cité Educative impulsés au titre de l'année scolaire 2023-2024
- Attention portée en direction des familles en situation de fragilités : poursuite du programme de réussite éducative, maintien du fonds de la réussite de l'élève et du parent apprenant dans le cadre de la cité éducative : prise en charge de dépenses à caractère social visant à lever les freins sociaux et financiers
- Lancement d'un sas parentalité en direction des familles primo-arrivantes par la Cité éducative de Roubaix : *la création d'un SAS parentalité pour primo-arrivants à l'échelle de la Cité éducative de Roubaix vise à accompagner des familles, parents et enfants, nouvellement arrivées en France dont le ou les enfants sont inscrits dans une école de la Cité éducative mais également des familles allophones nouvellement arrivées sur le territoire de Roubaix ou présentes sur le territoire français depuis plusieurs années mais ne maîtrisant pas encore les codes de l'école et la langue française. Cette non maîtrise peut constituer un obstacle à la communication avec l'école. L'action vise à favoriser l'accrochage scolaire et l'inclusion sociale et éducative des familles primo-arrivantes.*

L'accent est mis plus généralement sur le soutien à la co-éducation.

Cet objectif rassemble les actions de coopération visant à faire des parents des acteurs à part entière de la communauté éducative. Citons les actions suivantes :

- Le soutien aux missions liaisons familles-écoles-quartier : fonction centrale au cœur des territoires, la mission LFEQ est soutenue financièrement dans le but de construire et rendre durable les liens entre l'institution scolaire, les partenaires éducatifs et les parents au service de la réussite éducative des enfants. Elle est déployée par chaque centre social du territoire.
- Expérimentation d'une mission liaison familles-écoles-quartier centre : lors du séminaire de co-construction de la programmation 2023 de la Cité éducative, a été identifié le manque que constitue l'absence de la mission LFEQ à l'échelle des quartiers centre de la Cité éducative. Ce grand quartier n'est pas pourvu à ce jour d'un établissement type centre social. C'est pourquoi, la Cité éducative investit le secteur Centre en mettant en place une mission LFEQ dédiée au territoire par le biais d'un appel d'offre. L'objectif est le renforcement du maillage territorial

autour des écoles et des établissements scolaires de la Cité éducative en assurant une continuité territoriale par le développement de cette mission pivot sur les quartiers centre.

- Le déploiement de l'action de « croisement des savoirs et des pratiques », méthode conçue par ATD quart monde et action portée par la Fédération des centres sociaux : l'action permet, à travers une méthode développée par ATD-Quart Monde fondée sur la réflexion en groupe de pairs, d'établir des bases de communication communes enseignants-familles- acteurs de quartier préalables à la co-éducation et à toute action partenariale.

Ambition métropolitaine intégrée : éducation populaire / éducation globale : accès aux activités extrascolaires

Cette ambition métropolitaine vise à atteindre entre 50% et 80 % des 6-12 ans des Quartiers Prioritaire ayant une activité éducative régulière non scolaire, puis de maintenir de niveaux élevés de pratiques d'activités éducatives à l'adolescence :

- Activités sportives, culturelles, fréquentation régulière de structure d'éducation populaires (Centres sociaux, maisons de quartier, médiathèques, activités collectives des associations de prévention spécialisée...);
- Ces activités sont encadrées par des bénévoles et/ou des professionnels formés.

Pistes du plan d'action pour contribuer à cette ambition :

- Financement des actions portées par les Centres Sociaux (cf. focus sur les Centres Sociaux dans le chapitre gouvernance) ;
- Accompagnement vers les activités culturelles et sportives existantes par l'équipe des travailleurs sociaux du Programme de réussite éducative et mobilisation des ateliers semi-collectifs au service des parcours établis pour chaque enfant accompagné ;
- Expérimentation d'ateliers FLE dans le cadre de la cité éducative : *la Cité Educative de Roubaix répond à une demande forte du territoire roubaisien à destination des élèves nouvellement arrivés en France des écoles élémentaires rencontrant des difficultés avec l'apprentissage de la langue française. Les Ateliers FLE sont expérimentés au sein de cinq sites de la Ville. Des ateliers parents-enfants sont également proposés.*
- Activités extra-scolaires : coordination à l'échelle de la ville du déploiement des appels à projet « quartiers d'été » (Etat « NQE » (Région), ... en prenant appui sur les animations territoriales politique de la ville : le soutien aux activités d'été dans le cadre de la politique de la ville est travaillé en étroite collaboration avec les services municipaux et les services de l'Etat afin d'assurer leur répartition équilibrée, de donner la priorité aux activités en direction de la jeunesse et de mettre en réseau les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs afin de faire de ces temps de vacances non seulement des moments de ressourcement mais aussi de captation voire de remobilisation des jeunes éloignés ou en rupture ;

- Appui de la Cité éducative au travers de l'action « mise en réseau des structures sportives avec l'Education Nationale » : l'action vise à rapprocher l'Education Nationale et les associations sportives du territoire et permettre à chaque enfant de pratiquer une activité sportive sur la pause méridienne. Le travail de recensement servira d'appui au développement du projet d'accompagnement éducatif en continu des collégiens jusque 18h.

En savoir plus sur la Cité Educative de Roubaix : https://lafabrique.ville-roubaix.fr/cite_educative

Encadré 1 : La Cité éducative de Roubaix, une Cité éducative aux dimensions hors norme :

- 6 réseaux d'éducation prioritaires renforcés
- 2 secteurs

Nord :

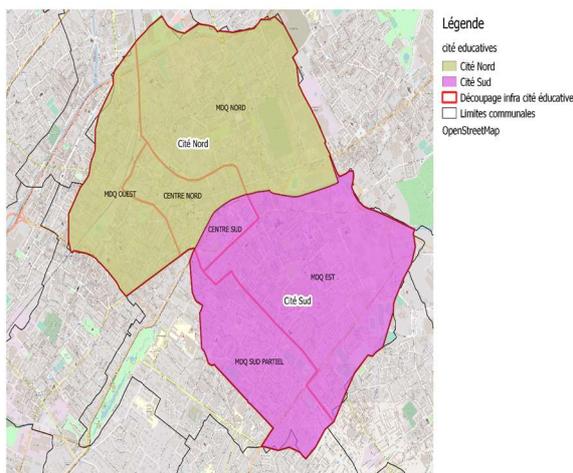
Collège chef de file : Anne Frank

REP+ : Rosa Parks, Anne Frank, Madame de Sévigné, quartiers Nord et Ouest et Centre autour de l'école F.Villon

Sud :

Collège chef de file : Jean Baptiste Lebas

REP+ : Jean-Baptiste Lebas, Maxence Van der Meersch, Théodore Monod, quartiers Est et Sud (hors les zones non QPV) et Centre (Camus-Rostand)



- Une population scolaire de la Cité éducative (Nord et Sud) s'élevant à **12 890** élèves
- Un projet renouvelé pour la période 2024-2026 cadre structurant des actions politique de la ville en matière d'éducation (au sens large)
- Une démarche territoriale d'excellence
- Une gouvernance tripartite : préfecture (2 déléguées du préfet)-éducation nationale (2 chefs de file, principaux de collège, 1 inspecteur de l'éducation nationale du 1^{er} degré, référent politique de la ville associé)- ville de Roubaix (1 direction politique de la ville et démocratie participative)
- 3 priorités : coopérer, lutter contre les déterminismes, développer l'ambition
- 22 actions
- 8 actions dites support (ingénierie, évaluation, recherche-action, démarche collaborative)

Priorité 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi de tous les habitants

L'accès à l'emploi de tous les habitants sera lui guidé, par le cadre structurant de la Cité de l'emploi, qui, avec le déploiement prochain de France Travail, aboutira au « Pacte plein emploi » et concernera l'ensemble des quartiers prioritaires de Roubaix. On note ainsi les priorités suivantes :

- L'insertion socio-professionnelle par le repérage, l'accueil et l'information, et la levée des freins à l'emploi des plus éloignés des circuits classiques ;
- Le soutien des projets économiques locaux : développement de l'esprit d'initiative, appui à la création (en particulier sur les 5 filières stratégiques pour le territoire de Roubaix), notamment chez les plus jeunes (textile, services à la personne, numérique, économie circulaire et industrie);
- L'accompagnement renforcé des jeunes et seniors par l'utilisation de méthodes innovantes ;
- Le retour à l'emploi des femmes, en intégrant des solutions en matière de modes de garde.

Ces actions devront intégrer des outils de formalisation et de valorisation des compétences acquises.

Ambition métropolitaine intégrée : Éliminer les freins d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Fin 2021, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi de catégories A, B et C s'établit à 33 672 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 30% des 113 386 demandeurs d'emploi de la Métropole Européenne de Lille (MEL) alors que ces quartiers n'accueillent que 18% des habitants de la métropole (Source: Insee RP 2018).

En 2030, l'ambition sera de réduire cette surdétermination du risque d'être demandeurs d'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires. En effet, il s'agit de faire en sorte qu'il y ait davantage de cohérence entre la proportion de demandeurs d'emploi vivant en quartiers prioritaires et le nombre d'habitants dans ces quartiers par rapport à la population générale au sein de la métropole.

Dans ce cadre, l'élimination des freins d'accès à l'emploi constitue un point essentiel et, sur ce volet, les actions menées au titre de « Quartier 2030 » s'attacheront à :

- Lever les freins périphériques à l'emploi (mobilité, garde d'enfant,...) ;
- Renforcer et adapter des formations des habitants aux besoins du tissu productif métropolitain ;
- Accélérer des actions de retour et de maintien dans l'emploi.

Les pistes du plan d'action roubaisien pour contribuer à cette ambition sont :

- Intégrer à la programmation du contrat de ville des projets œuvrant à la levée des freins à l'emploi ;
- Monter des projets inter-bailleurs sur ces objectifs en mobilisant l'abattement TFPB ;
- Mobilisation du « PaQte – les entreprises s'engagent dans les quartiers » ;
- Maintien du « comité partenarial emploi » pour assurer la coordination et optimiser la mobilisation du droit commun. Ce comité comporte un comité technique et un comité de pilotage de la cité de l'emploi et permet de partager l'actualité, de valider les dynamiques enclenchées suite aux demandes de l'ANCT. Des focus thématiques sont faits en fonction de l'actualité du moment (exemples : Territoire Zéro Chômeur, Clause d'insertion, projets inter-bailleurs). Y participent toutes les 6 à 8 semaines la Ville (direction économique ville et politique de la ville), l'Etat (délégués du Préfet pour la Politique de la ville et Direction

départementale de l'emploi), Département du Nord, Conseil Régional, Pôle emploi, MIE, Mission Locale et Maison Booster.

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus vulnérables

Pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables (allocataires du RSA notamment), l'offre proposée en matière d'accompagnement doit prendre en compte la situation globale des individus. Dans ce cadre, les interventions menées au titre de « Quartier 2030 » ont vocation à particulièrement cibler.

- Les jeunes en décrochage : actions de repérage (dès les premiers « signaux faibles »), lien avec les missions locales, mobilisation d'outils de remobilisation : orientation vers des services civiques, alternance, école de la deuxième chance, etc.;
- Les femmes cheffes de foyers monoparentaux : accès à une offre d'accompagnement qui tienne compte de leurs contraintes vis-à-vis du travail (prise en charge durable de la garde d'enfants, soutien à la parentalité, temps de trajets, mobilité...);
- Les séniors : coaching, accompagnement renforcé en vue d'un retour direct à l'emploi, formation de reconversion dans des filières où il existe des besoins de recrutement ;

Pistes de plan d'actions pour contribuer à cette ambition :

- La programmation du contrat de ville pourra être l'un des outils mobilisables pour impulser ce type d'actions. A titre d'exemple la programmation 2023 a financé des projets d'insertion professionnelle pour les publics féminins incluant la proposition de modes de garde, ainsi que des projets d'accompagnement des jeunes (portés par l'ADEP, les centres sociaux, etc.).

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : améliorer l'adéquation entre les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires avec les besoins de recrutement

Cette ambition consiste notamment à renforcer l'information des demandeurs d'emploi habitants en quartiers prioritaires quant aux secteurs économiques ayant des besoins de recrutement importants ou ayant des difficultés de recrutement (en tension) ;

- Il s'agit notamment d'accroître la formation des demandeurs d'emploi des QPV en lien avec les besoins de recrutement (validation de compétences, reconnaissance de compétences pratiques ou informels) ;
- Et d'accompagner les jeunes issus des quartiers prioritaires et en voie de professionnalisation (lycées professionnels ou études supérieures) à intégrer des filières choisies et attractives, favoriser l'alternance et l'apprentissage.

Pistes de plan d'actions contribuant à cette ambition :

- La programmation du contrat de ville contribue à cette ambition : à titre d'exemple, en 2023 ont pu être financées des projets de Face Métropole (information des collégiens sur des filières, visites en entreprises et rencontre avec des professionnels) ou Prisme sur le développement des compétences psychosociales des jeunes au bénéfice de leur insertion professionnelle ;

- La Cité de l'emploi est le volet « emploi » du contrat de ville et permet une coordination optimisée sur ces sujets.

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : Promouvoir l'activité économique comme outil de développement des territoires prioritaires

L'objectif central vise à renforcer la contribution des habitants des quartiers prioritaires au développement économique de la métropole. De ce point de vue, les interventions menées au titre de « Quartier 2030 » visent à :

- Développer la création d'entreprises dans les quartiers ;
- Accroître le nombre d'accompagnements à destination des habitants de quartiers prioritaires ;
- Favoriser l'installation d'entreprises dans les territoires prioritaires ;
- Impliquer davantage les habitants des quartiers dans les projets économiques du territoire.

Pistes de plan d'action contribuant à cette ambition :

- Actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'initiative ;
- Accompagnement des porteurs de projet souhaitant créer leur entreprise (à titre d'exemple, la programmation du contrat de ville de Roubaix a financé en 2023 le projet « Médiation bancaire et financière » qui consiste à accompagner les créateurs d'activité économique de quartiers prioritaires dans le déblocage de fonds permettant le lancement de l'entreprise).

Plus de précisions sur les programmes de la Cité de l'emploi, cadre de la priorité 2 du contrat de ville sur : <https://roubaixemploi.fr>

Priorité 3 : Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention (notamment santé mentale)

L'Atelier Santé Ville de Roubaix fait office de volet santé du contrat de ville roubaisien : tout enjeu de cette priorité 3 doit s'articuler et répondre aux orientations du dispositif Atelier Santé Ville. Les objectifs portés en propre par l'ASV sont :

- Améliorer la connaissance du territoire et définir les priorités de santé de la population en favorisant le partenariat et le travail en réseau ;
- Renforcer les compétences des acteurs locaux ;
- Initier, développer ou participer à la réalisation d'actions santé sur le territoire autour de thématiques prioritaires ;
- Améliorer l'accès aux droits et à la santé en favorisant « l'aller vers » ;
- Participer au développement d'une ville plus inclusive.

Les projets portés par les acteurs du territoire sur la santé devront eux :

- Accompagner les actions favorisant des modes de vie sains et durables via une alimentation saine et locale ainsi qu'une activité physique ou sportive régulière ;
- Participer aux actions de prévention sur les dépistages organisés de cancer ;
- Améliorer l'accès aux droits de santé et aux soins ;
- Sensibiliser les roubaisiens à l'importance d'une couverture vaccinale et à la prévention contre les conduites à risques ;
- Contribuer à la dé-stigmatisation de la santé mentale et au développement des compétences psychosociales ;
- Participer au développement d'une ville plus inclusive ;
- Faire de la promotion de la santé également en termes de vie affective et sexuelle.

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : agir en bien-être / santé mentale

En 2030, le contrat cadre métropolitain vise à disposer, dans chaque quartier prioritaire, d'un réseau d'acteurs mobilisables par les habitants et les acteurs eux-mêmes, réseau en capacité de repérer, conseiller, orienter les habitants ayant des problématiques de santé ou de bien-être mental, avec une attention particulière portée aux jeunes. La réduction des délais de recours des prises en charge psychologiques institutionnelles (CMP/CMPP, ou alternatives) est notamment ciblée.

Pistes du plan d'action de l'Atelier Santé Ville de Roubaix contribuant à cette ambition :

- Affiner la partie diagnostic sur l'accès aux droits en santé mentale (procéder à une analyse fine des données des ArMS) ;
- Mise en place d'actions de déstigmatisation de la santé mentale ;
- Poursuite de l'activité du Conseil Local de Santé Mentale et du suivi des personnes identifiées comme devant être accompagnées, y compris sur des situations complexes ou d'urgence ;
- Poursuite de l'accompagnement psychologique dans le cadre du programme de réussite éducative.

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : Réduire les inégalités de santé via une meilleure mobilisation des démarches de prévention.

Cette seconde ambition métropolitaine en termes de santé cible l'augmentation dans les quartiers prioritaires de la part de participation des habitants aux campagnes de dépistages organisées (DO) afin de se rapprocher des cibles attendues au niveau national dans les quartiers. Les objectifs chiffrés suivants sont visés :

- Taux de participation de 65 % pour les DO du cancer du sein ;
- Taux de participation entre 35 et 40% pour les DO des cancers colorectaux ;
- Taux de participation de 75% pour les DO du col de l'utérus.

Pistes pour un plan d'action de l'Atelier Santé Ville de Roubaix contribuant à cette ambition :

- Poursuivre la médiation (Trois médiateurs santé depuis 2020) ;
- Poursuite des ambassadeurs santé (mobilisation par les pairs, notamment sur l'accès aux droits et aux soins) ;
- Renforcement de la thématique « cancer » du dispositif (à titre d'illustration, en 2022, 6 actions de prévention des cancers et de sensibilisation aux dépistages organisés ont pu être réalisées soit 158 personnes rencontrées).
- Actions de prévention et de sensibilisation à l'équilibre alimentaire avec la mise à disposition de la diététicienne au service des associations de la ville (55 ateliers réalisés par la diététicienne en 2022)
- MANGEONS ROUBAIX, projet global pour une alimentation durable, responsable et locale.

Autres actions de prévention dès le plus jeune âge :

- Investissement du champ « vie affective et sexuelle » par la Cité éducative en partenariat avec le CCAS et l'ARS au travers de la mise en place d'un conseil santé, bien-être, vie affective et sexuelle : *Il s'agit de créer une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la santé, au bien-être et vie affective et sexuelle à l'échelle de la ville.*
- Mise en place d'un laboratoire des compétences psychosociales à l'échelle de la Cité éducative : les compétences psychosociales (CPS) jouent un rôle crucial dans le champ de la prévention. Les CPS se réfèrent à un ensemble de compétences personnelles et sociales qui permettent aux individus de comprendre et de gérer leurs émotions, d'établir des relations positives, de prendre des décisions éclairées et de faire face aux défis de la vie. Le Laboratoire des Compétences Psychosociales a pour mission de fournir un espace d'apprentissage, d'échange et de développement des compétences psychosociales aux jeunes. Il vise également à tisser des liens étroits entre la recherche, les acteurs de l'éducation nationale et les partenaires institutionnels et associatifs. L'action est articulée avec le dépôt de la demande de financement du collège Rosa Parks au titre de l'AAP " notre école faisons la ensemble".
- Poursuite du dispositif du programme de soutien des compétences psychosociales parentales par le CCAS de Roubaix, ARS, France addictions
- Développement du plan de lutte contre la précarité menstruelle associé à une double intervention d'éducation et de sensibilisation du public pour lever le tabou sur le sujet des règles, d'une sensibilisation à l'écocitoyenneté avec la promotion de dispositifs de protection Ecologiques

Zoom sur le dispositif de « Médiation Santé »

Des permanences « Médiation Santé » sont mises en place dans différentes structures des quartiers EST de la ville depuis 2018 et, depuis 2021, dans des structures au sein des quartiers OUEST, SUD et NORD. Elles sont tenues par 3 médiateurs santé, **en contrat adulte relais**.

Ces derniers ont pour mission de faciliter l'accès **aux droits, à la prévention et aux soins** de la population roubaisienne. Pour ce faire, ils écoutent, informent, orientent et parfois même accompagnent physiquement les personnes dans leurs démarches de santé.

Priorité 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble

La participation citoyenne au service des habitants de Roubaix

La participation citoyenne émerge comme un pilier important du nouveau contrat de ville. Les projets menés sur Roubaix ces dernières années témoignent de l'engagement fort des acteurs locaux en faveur d'une démocratie participative adaptée au niveau local. L'objectif primordial de cette stratégie consiste à positionner la participation citoyenne en tant que ressource accessible à toutes et tous.

Les grands principes

Favoriser la participation des habitants roubaisiens doit permettre de remplir plusieurs objectifs :

- › Améliorer le degré de compréhension de la démocratie locale pour en améliorer le degré d'adhésion ;
- › Permettre aux habitants roubaisiens de s'envisager comme des experts d'usages, quel que soit leur âge, leur sexe, leurs origines, etc. en développant leur pouvoir d'agir ;
- › Faire des habitants de véritables acteurs de leur vie et de leur ville, en s'appuyant sur les initiatives participatives des partenaires locaux qui les accompagnent au quotidien ;
- › Et dans les QPV, renforcer le lien social et l'équité territoriale à Roubaix dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Les modes de participation applicables

Face à la défiance des citoyens envers la démocratie représentative, la participation citoyenne est envisagée comme une alternative complémentaire qui permet de rapprocher les citoyens des décisions politiques locales. Les modes de participation citoyenne doivent être adaptés aux enjeux locaux et aux thématiques travaillées. La multiplicité des facteurs sociodémographiques et économiques font de l'adaptabilité de la démarche une condition de réussite.

De ce fait, il est important de rappeler quelques essentiels :

- › Le principe de l'échelle de la participation citoyenne : la participation citoyenne comprend plusieurs niveaux mobilisables en fonction de chaque projet.
- › Le principe de l'engagement mutuel : pour que le processus participatif fonctionne quel qu'en soit le degré, il est primordial d'obtenir de la part des élus, des agents de la collectivité et des citoyens un engagement mutuel, par exemple sur la reconnaissance de l'expertise de chacun/chacune.
- › Le respect des échelles de temps : il est important de rappeler que les délais de construction, de prise de décision et de mise en œuvre doivent être pris en compte de part et d'autre pour favoriser la réussite des projets menés.

Nos aspirations pour 2024-2030

a. Souplesse et lisibilité

La visée de la démarche consiste à rendre davantage accessible l'engagement citoyen. La stratégie de la participation citoyenne se veut, au-delà d'une recherche de transparence toujours plus importante, plus lisible et plus souple dans sa mise en œuvre.

La rendre plus lisible passe notamment par l'amélioration dans la conception et la diffusion d'outils de communication qui présentent les démarches participatives. Il s'agit également de travailler à rendre intelligible l'action publique locale par des outils divers, mis à disposition des habitants, pour en permettre l'utilisation par toutes et tous.

La rendre plus souple passe par des espaces de participation citoyenne adaptables, à la fois au public visé et aux enjeux à aborder. Il s'agit de permettre la mobilisation de toutes et tous et ce, en tout temps dans les processus d'analyse et de production d'idées.

b. Une stratégie de participation citoyenne comme cadre d'expérimentation sur les quartiers prioritaires de la ville

Les quartiers prioritaires de la ville de Roubaix feront l'objet d'un déploiement de la stratégie de la participation citoyenne à titre expérimental. Par la suite, la stratégie de la participation pourra se décliner sur l'ensemble du territoire.

La stratégie de participation citoyenne déployée par la ville de Roubaix s'appuiera sur la recherche d'innovations et sur des relais de mobilisation existants. Un accent particulier est mis sur l'autonomisation progressive des publics, ainsi que sur une démarche proactive pour atteindre et mobiliser des habitants habituellement éloignés des dispositifs de la politique de la ville.

Déclinaison opérationnelle en cohérence avec le cadrage métropolitain

Le premier Forum des Initiatives Citoyenne de Roubaix ; organisé le 17 et 18 novembre 2023 a mis en lumière de nouveaux enjeux auxquels, ensemble, les acteurs de la participation citoyenne, peuvent réfléchir. Le défi consiste en une mise en commun des ressources utilisables sur le territoire, en vue d'une amélioration significative des modes de participation.

Les espaces d'échange ouverts lors du Forum des initiatives citoyennes ont permis de mettre en évidence plusieurs enjeux, qui font écho aux objectifs susmentionnés :

- ENJEU n°1 = Favoriser le lien entre les instances et personnes engagées dans des démarches participatives existantes ;
- ENJEU n°2 = Favoriser le lien avec la Ville pour renforcer la lisibilité de l'action publique locale;
- ENJEU n°3 = Accompagner la modernisation des outils participatifs à disposition de l'ensemble des acteurs qui mettent en place des démarches incluant les habitants (agents municipaux / membres associatifs / etc.) ;
- ENJEU n°4 = Favoriser la multiplicité des démarches d'aller vers pour s'adapter aux réalités locales, soutenu par l'extension du périmètre QPV.

Pour ce faire, la Ville de Roubaix envisage de décliner cette stratégie de la manière suivante :

- ENJEU n°1 = Mettre en place les « conseils de quartier » conformément à l'article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales, selon des modalités restant à fixer par le Conseil municipal ;
- ENJEU n°2 = Développer des outils pédagogiques et des espaces d'échanges adéquats pour rendre compte de l'action publique locale et des potentialités de la participation citoyenne ;
- ENJEU n°3 = Offrir des dispositifs mobilisables par tout habitant (PIC et BPR) et aller vers des démarches participatives souples pour favoriser la participation de toutes et tous.
- ENJEU n°4 = Déployer des démarches « d'aller vers » voire « d'aller chez » l'habitant notamment grâce à la Maison du projet pour faire en sorte de rapprocher l'institution des administrés et construire avec eux les réponses à leurs besoins.

Focus sur la Maison du projet

› Déployée dans le cadre des quatre projets de rénovation urbaine sur Roubaix, la Maison de projet est voulue comme un dispositif mobile afin de favoriser l'information, la concertation sur les projets de renouvellement urbain et d'aménagements participatifs en direction de tous les publics.

› À ce jour, elle est implantée dans les quatre quartiers NPRU via des permanences fixes dans des structures de proximité partenaires et via des sorties en extérieur grâce à un camion permettant d'assurer une présence sur les marchés et les événements festifs sur l'espace public. Elle propose également des ateliers thématiques visant à aider les familles concernées par le relogement dans l'accès aux droits, la gestion des factures, etc. L'équipe de la Maison du projet favorise également le porte à porte pour délivrer informations et conseils aux habitants.

› La Maison du projet, insérée dans la Direction Politique de la ville et démocratie participative, a vocation à devenir un des outils de médiation du projet de participation citoyenne, ne se limitant pas, à terme, aux projets NPNRU grâce à son futur ancrage territorial. Cet outil d'aller vers a permis et pourra permettre à la commune d'aller à la rencontre des habitants et ainsi participer également à l'enjeu n°2 « Favoriser le lien avec la Ville pour renforcer la lisibilité de l'action publique locale ».

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Roubaix (STSPD), outil du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), consiste en un ensemble d'actions opérationnelles mis en place pour une durée de quatre ans, 2022-2026, et qui vise à prévenir et à lutter contre des phénomènes de délinquance locaux identifiés. Il s'agit d'une volonté d'agir par la mise en place d'un partenariat dynamique et efficace, pour améliorer la sécurité des habitants en tenant compte des spécificités du territoire roubaisien.

La STSPD fait office du volet prévention de la délinquance et tranquillité publique du contrat de ville dont les orientations prioritaires sont les suivantes :

- La Prévention de la délinquance des mineurs (et notamment les moins de 12 ans), sensibilisation, prévention des violences dès le plus jeune âge, prévention des phénomènes émergents de délinquance ;
- La Protection de personnes vulnérables et des victimes pour informer, orienter et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité avec une attention particulière auprès des victimes de violences intrafamiliales;
- L'amélioration du climat « ambiance urbaine » avec une attention portée sur la place des femmes dans l'espace public et au développement des actions de rapprochement population / institutions notamment de renforcement du dialogue avec la police ;
- La Sécurisation des espaces publics et la prévention des trafics en tous genres ;
- La prévention et la lutte contre les conduites à risques par la mise en place d'actions innovantes notamment en matière de sécurité routière et de sensibilisation aux dangers liés aux conduites addictives ;
- La lutte contre la récidive.

En termes de moyens, la mobilisation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (voire FIPDR – Radicalisation) est à poursuivre ainsi que celle du PDASR sur la dimension sécurité routière.

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : prévention de la délinquance

La ville et les partenaires du CLSPD partage ce constat unanime de la recrudescence des recrutements de mineurs pour intégrer les réseaux de trafic de drogues via notamment les réseaux sociaux. Des petites mains de plus en plus jeunes, engagées en tant que guetteurs, rabatteurs ou vendeurs. Face à ce constat, il est nécessaire de prévenir la participation des mineurs dans les trafics de stupéfiants.

Pistes de plan d'actions roubaisien contribuant à l'ambition métropolitaine :

- Mise en œuvre du programme d'actions de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Rapprochement forces de l'ordre / population : déploiement de l'action Prox'Raid, déploiement du dispositif « pompier à l'école »

Le Plan Laïcité et Education à la Citoyenneté

Le plan laïcité et éducation à la citoyenneté (PLEC) a été voté lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2021 pour une période de 3 années scolaires (2021-2024), renouvelable. Il consiste à mobiliser l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels gravitant autour de l'enfant et de sa famille, au service de

l'éducation à la citoyenneté, de la promotion des valeurs de la République et de la sensibilisation au principe de laïcité.

Cette démarche structurante de la ville de Roubaix permet, à travers une programmation d'actions qui peuvent prendre différentes formes (spectacles, ateliers pédagogiques, sessions de sensibilisation, rencontres-débats, expositions...), la mise en œuvre d'interventions auprès des établissements scolaires, des acteurs éducatifs, socio-éducatifs et des parents.

Le Plan laïcité et éducation à la citoyenneté a ciblé trois thèmes prioritaires :

- Prévention des violences et du harcèlement en milieu scolaire ;
- Développement de l'esprit critique, liberté de conscience, liberté d'expression et principe de laïcité ;
- Lutte contre les stéréotypes et égalité filles/garçons.

Le PLEC est développé avec le soutien de la Cité éducative de Roubaix, dont il constitue le volet citoyenneté et vise à terme à développer des parcours citoyens tout au long de la vie par le biais d'actions relevant de l'éducation à la citoyenneté, amenant l'enfant ou le jeune à développer son autonomie tout en le faisant vivre et évoluer dans une société où s'appliquent des normes et valeurs communes. Il a de ce fait vocation à être déployé au bénéfice de l'ensemble des habitants de la ville.

Il est ainsi le cadre de mobilisation des interventions et des accompagnements en matière de sensibilisation au principe de laïcité des habitants et des opérateurs associatifs.

- A cet égard, la plateforme interinstitutionnelle laïcité pilotée par la direction de la politique de la ville et de la démocratie est constituée par un réseau d'acteurs concernés par l'obligation d'application du principe de laïcité (Préfecture, Mairie, CCAS, Éducation Nationale, Hôpital, ENPJJ, Ministère de l'Intérieur, Police Nationale, Département...) et d'acteurs ressources (associations Roubaix Espérance et FAL) pour partager les constats et pratiques, construire les formations et définir les modalités de diffusion de l'information sur la laïcité.
- Edition annuelle d'une revue des propositions avec le soutien de la Cité éducative de Roubaix en direction de l'ensemble des acteurs du territoire
- Déploiement des formations valeurs de la République et laïcité pilotées par la préfecture avec l'appui de la ville de Roubaix (organisation de 3 sessions par an à partir de 2024)

En savoir plus : <https://www.ville-roubaix.fr/wp-content/uploads/2023/07/toutsavoirusurleplec.pdf>

Cadre de vie et Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Pour améliorer la qualité du cadre de vie dans les quartiers et apporter des réponses qualitatives aux attentes des habitants en la matière, l'optimisation de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) devra permettre une meilleure coordination des partenaires (Ville, MEL, Bailleurs notamment) et le renforcement des modalités de fonctionnement urbain et social du territoire. Cette démarche pourra allier :

- GUSP corrective : le traitement ponctuel des problèmes identifiés (réponses adéquates, réactivité, grâce à la mobilisation d'outils comme Vivacité, le ramassage au signalement des dépôts sauvages ou des Techniciens Cadre de Vie) ;

- GUSP projet : cette GUSP correspond à l'ambition plus globale d'anticipation d'un fonctionnement social et urbain des quartiers qui soit harmonieux et pensé, formalisé et mis en œuvre dans le cadre d'un « projet de gestion » (analyse des dysfonctionnements, projection dans l'avenir, stratégie, plan d'actions et modalités de gestion partagées) ;
- GUSP travaux : dont l'objectif est de rationaliser l'intervention de tous les partenaires pendant la durée des travaux, qui nécessitent une vigilance sur des aspects particuliers dans les quartiers en cours de métamorphose.

A Roubaix, une attention particulière sera portée aux actions favorisant :

- la qualité et l'attractivité des quartiers prioritaires ;
- la mise en valeur des transformations urbaines à l'œuvre ;
- la gestion transitoire et l'appropriation de l'espace public ;
- La dimension sociale qui doit prendre en compte les usages collectifs et la participation des habitants dans la démarche de GUSP.

Dans ce cadre, en sus de la mobilisation du droit commun (services techniques des parcs et jardins, de la propreté urbaine, voiries et espaces publics, ramassage des déchets, entretien des bâtiments...), le dispositif d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) verra son articulation avec les priorités du contrat de ville optimisée. De nouvelles instances seront mises en place afin de piloter ce dispositif en lien avec les bailleurs sociaux, afin que les programmes d'actions des bailleurs sociaux s'inscrivent en réponse à la stratégie sur l'utilisation de l'abattement de la TFPB, qui sera produite courant 2024 en articulation avec le contrat de ville.

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : Meilleure utilisation et valorisation des espaces publics.

Le contrat-cadre métropolitain s'appuie sur la cartographie des espaces délaissés problématiques (problème d'usage, fonctionnalité indéfinie) dont la MEL est propriétaire (2024) pour viser l'aménagement d'entre 6 et 12 espaces, sur différentes communes, en lien avec les habitants pour en favoriser l'appropriation en privilégiant des approches de renaturation.

Par ailleurs, le contrat métropolitain souhaite expérimenter sur plusieurs espaces publics souffrant de trafics de stupéfiants ou d'autres mésusages insécurisant des démarches de réappropriation par les habitants en combinant les interventions (animation, médiation, vidéosurveillance...).

Pistes de plan d'action à Roubaix pouvant contribuer à cette ambition métropolitaine :

- Mobilisation de dispositifs participatifs pour permettre une réappropriation et requalification d'espaces publics souffrant de mésusages, que ce soit par le biais d'aménagements ou de temps d'animation (Budget participatif roubaisien, Fonds de Travaux Urbain, Projet d'Initiative Citoyenne, Contrat de ville) ;
- Utilisation des « Animations territoriales politique de la ville » pour impulser des dynamiques collectives inter-acteurs afin d'animer certains espaces victimes de mésusages. Le terrain rouge du Nouveau Roubaix, le terrain rouge de l'Alma, la place Carnot ou encore le parc du Nouveau Monde ont été identifiés parmi les sites nécessitant une réappropriation positive ;
- Mobilisation accrue et optimisée des outils de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (diagnostics en marchant, tableaux de bord, projet de GUSP...)

- Réorganisation de la méthodologie et écriture d'une nouvelle stratégie d'utilisation de l'abattement TFPB.

Articulation au Projet de Renouvellement Urbain

Les actions se déroulant sur les quartiers de l'Epeule, de l'Alma, du Pile et des Trois ponts devront s'articuler avec les priorités du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU).

Les axes prioritaires du NPRU concernent :

- Le logement, avec un objectif d'amélioration de l'habitat, autant social que privé. Les logements devenus insalubres seront démolis ou réhabilités, afin d'améliorer le confort de chacun. Outre la rénovation de nombreux immeubles, de nouveaux logements verront le jour.
- Les équipements, via la création de structures pour améliorer le cadre de vie des habitants. Une école, une salle de sport, un centre social, une halle de marché, un pôle enfance et jeunesse sont autant de lieux qui animent le quotidien des Roubaisiens.
- Le renouvellement des espaces publics, partagés et extérieurs, destinés à permettre aux habitants de se poser et flâner. Un parc agrandi, des jardins partagés, une voie réaménagée en promenade arborée avec parcours sportif, des places ouvertes à la fluidité du quartier ponctuent les projets.
- L'économie et emploi, avec des sites dédiés à de nouvelles activités économiques, à l'implantation de jeunes entreprises et à la création d'emplois (Couvent des Clarisses, usine Roussel, site de Blanchemaille).
- Le transport qui sera facilité avec le développement d'une nouvelle ligne de tram qui reliera Roubaix à Hem et Tourcoing, favorisera les connexions entre les quartiers et avec les villes voisines à l'horizon 2035.

Participation citoyenne dans le cadre du NPNRU :

Au-delà de l'amélioration du cadre et des conditions de vie, le volet participation citoyenne du programme NPNRU est un levier pour dialoguer et mobiliser la participation citoyenne aux processus d'aménagement, de gestion et d'animation de la Ville.

En effet, les différents dispositifs (PIC, FTU, budget participatif, déambulations, diagnostics en marchant, ateliers de co-conceptions, ateliers collectifs où se confrontent l'expertise d'usage habitantes, socioprofessionnelles et des gestionnaires du cadre de vie, etc.) sont des outils pertinents pour répondre aux différentes temporalités des projets urbains et se forger une culture commune.

Toute action de la Politique de la ville menée avec les habitants des quartiers prioritaires en lien avec le NPRU devra s'inscrire dans les objectifs cibles du volet « participation citoyenne » du contrat de ville [cf. partie ci-avant consacrée à la participation citoyenne].

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : Porter une vigilance à l'atteinte des objectifs du PLH en matière d'habitat, de mixité (résidentielle) et de peuplement

La MEL, dans son contrat-cadre, vise à reconstituer l'offre sociale de logement: 1/3 dans les communes SRU ; 1/3 dans les communes NPRU ; 1/3 dans les autres communes pour participer à l'objectif de mixité. Toujours dans le cadre du NPRU, les relogements effectués ne doivent pas mettre en difficultés

des résidences identifiées comme fragiles dans le quartier concerné par le NPRU ou d'autres quartiers prioritaires, et les opérations permettent aux habitants des quartiers des trajectoires résidentielles positives.

Pistes de plan d'actions contribuant à cette ambition :

- Mobiliser le NPRU roubaisien pour contribuer à ces objectifs de mixité sociale dans les quartiers.

Priorité 5 : Construire une transition écologique solidaire

Transition écologique

La transition écologique sera juste si elle est inclusive. Or, les habitants des quartiers prioritaires peuvent voir leurs vulnérabilités renforcées face à cet enjeu : pollution des sols et de l'air dans d'anciens quartiers industriels, phénomènes climatiques extrêmes difficiles à vivre dans les quartiers manquant d'îlots de fraîcheur ou dans des logements parfois précaires, plus faible adéquation aux nouveaux modes de déplacement (cyclabilité, accès à l'électricité), pouvoir d'achat restreint pour une consommation bio locale et de qualité, etc.

Dans ce cadre, les priorités de la Ville en matière de transition écologique devront être déclinées auprès des publics des quartiers prioritaires, en visant l'impact sur les pratiques individuelles et collectives favorisant :

- La place de la nature dans les quartiers ;
- La préservation et la valorisation de la biodiversité ;
- La gestion des déchets ;
- La maîtrise de la consommation d'énergie (dans une logique écologique et économique) ;
- La promotion des mobilités douces.

A ce titre, la mobilisation des outils ou formations portés par la Ville pourront être mobilisés auprès des acteurs de la Politique de la ville (Formation ambassadeur Zéro Déchet...). Par ailleurs, il est attendu des porteurs de projet d'intégrer des modalités de réalisation de leurs actions qui aient le moins d'impact possible sur l'environnement et le réchauffement climatique (ex : achats du matériel nécessaire à l'action en circuit court, vaisselle réutilisable, etc.).

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : les communs

La MEL vise dans son contrat cadre à « structurer et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers (centres sociaux, épiceries solidaires, repair café, réparateurs vélo, recyclerie,) utilisés massivement par les habitants. »

Piste de plan d'actions roubaisien pouvant contribuer à cette ambition métropolitaine :

- Organisation d'une réunion de réseau des acteurs intervenant sur la transition écologique afin de favoriser l'échange de pratique et l'appropriation des outils mis à disposition par la ville (ex : formation au zéro déchet), pour optimiser le déploiement de ces pratiques.
- Mise en place d'un référentiel commun (amorcé lors du séminaire annuel des acteurs de la politique de la ville de Roubaix en septembre 2023).

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : se déplacer

Les habitants des QPV utilisent autant, voire plus que sur le reste de la Métropole des moyens de déplacements durables. L'une des ambitions du contrat métropolitain est que les quartiers prioritaires soient « aussi bien couverts, que le reste de l'agglomération par les outils favorables à la mobilité durable (stations TC, stations deux roues libre-service, outils d'auto partage, bornes électriques...) »

Piste de plan d'actions roubaisien pouvant contribuer à cette ambition métropolitaine :

- Faire de la transition écologique une priorité de la programmation contrat de ville (à titre d'exemple, la programmation 2023 a permis de financer des projets relatifs aux mobilités douces portés notamment par les associations busabiclou et recyclerie sportive)

Priorité 6 : Faciliter l'accès aux droits, la transition numérique et lutter contre les principales formes de discriminations

Cette orientation prioritaire axée sur l'accès aux droits, la transition numérique, la lutte contre les exclusions, l'égalité femmes - hommes ou encore l'accès à une alimentation abordable et de qualité s'appuiera sur les démarches structurantes de la ville sur le sujet : petits déjeuners de l'inclusion numérique, dispositifs de médiation déjà existants, etc.). Il s'agira notamment de favoriser l'inclusion sociale en :

- Développant des dispositifs de médiation répondant à un besoin non comblé, pour favoriser l'accès à des services ou activités sans faire doublon avec des dispositifs de médiation déjà en place ;
- Menant des actions en direction des personnes âgées au service de la promotion des liens intergénérationnels et du bien vieillir ;
- Lançant des actions d'inclusion numérique renforçant les interventions en direction des usagers en situation d'exclusion et de fragilité numérique ;
- Facilitant l'accès à l'alimentation abordable et de qualité et l'appropriation de cette consommation plus durable, bénéfique à la santé et économique.

Inclusion Numérique : une stratégie locale d'inclusion numérique expérimentée et formalisée dans le cadre du Contrat de ville : une démarche intégrée portée par un réseau

Par la délibération cadre du Conseil municipal du 8 avril 2021 n°D133, la Ville de Roubaix souhaite mettre en place une stratégie partenariale en faveur de l'inclusion numérique dont l'objectif général est de mobiliser et fédérer les acteurs roubaisiens investis dans ce champ. Elle propose au préalable un diagnostic reposant sur 4 étapes et s'appuyant sur la constitution d'un réseau d'acteurs :

- détermination du public cible ;
- recensement de l'offre existante en termes d'accompagnement et de formation ;
- recensement des besoins en termes de dispositifs d'équipement et de connexion à internet à tarifs dits sociaux ;
- valorisation de l'existant et identification des manques ;

Afin de mettre en place un plan local d'actions.

En parallèle, la Ville de Roubaix se dote de conseillers numériques dans le cadre du dispositif financé par les services de l'Etat.

Dès 2022, la Ville de Roubaix fait le choix de mettre en œuvre le diagnostic en le plaçant sous le sceau de la **co-construction par la préfiguration d'un réseau d'acteurs** engagés dans l'inclusion numérique autour d'un premier temps fort : les *Petits déjeuners de l'inclusion numérique*.

En s'appuyant :

- **Sur l'enjeu 2 de la refonte de la politique de la ville** : développer plus spécifiquement les dispositifs de médiation numérique dans un contexte paradoxal de dématérialisation accélérée et de fracture numérique accrue qu'a mis à nouveau en évidence la crise sanitaire.

Les objectifs spécifiques sont :

- *Le renforcement de l'offre de médiation numérique*
- *La mise en réseau des acteurs*
- *Le développement des espaces numériques de proximité parents dans le cadre de la cité éducative*
- *Le développement de l'offre solidaire et les actions/ateliers de reconditionnement type « Repair Café »...*
- *L'éducation à un usage responsable dans une logique de capacitation*

La précarité numérique, situation aux contours variés, se superpose aux facteurs d'exclusion sociale et économique et touche particulièrement les habitants des quartiers prioritaires. A Roubaix, la réponse aux enjeux soulevés par cette situation fait l'objet d'une politique fondée sur le déploiement d'une stratégie partenariale d'inclusion numérique qui prend appui sur le sociétariat de la SCIC Les Assembleurs que la municipalité a rejoint. Celle-ci est animée chaque trimestre à travers un rendez-vous matinal : le *Petit-déjeuner de l'inclusion numérique*. Au cours de cette rencontre, se produisent des échanges formels et informels où la recherche de complémentarités, la mutualisation de ressources et le partage des bonnes pratiques mobilisent les acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la médiation numérique.

A l'appui d'une approche documentée par des comptes rendus publiés sur le site web La FABRIQUE et la diffusion d'informations structurées au travers d'une carte interactive dédiée, ce rendez-vous participe à la construction d'un réseau apprenant capable d'apporter des réponses concrètes aux défis numériques qui affectent les quartiers prioritaires de Roubaix, et d'évaluer son impact. Le *Petit-déjeuner de l'inclusion numérique* est aussi l'occasion de s'initier, de s'engager et de se joindre à une dynamique de cohésion transversale entre acteurs institutionnels et associatifs, afin de prendre part au volet territorial de la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE).

Cette démarche s'inscrit dans une logique de diagnostic permanent, et vise à structurer les offres locales au sein de parcours numériques dont les habitants des quartiers prioritaires pourront être les bénéficiaires. Au-delà de la réduction des inégalités par le soutien des missions d'accès aux droits et de médiation-inclusion, il s'agit aussi de les accompagner à se saisir de la dimension créative du numérique, pour faire la transition numérique, tant sur le plan de l'insertion professionnelle que de l'épanouissement personnel.

Une cartographie a ainsi été créée permettant à chaque professionnel de mieux connaître l'offre de chaque structure, base de travail préalable pour construire les parcours tout au long de la vie.

Ambition métropolitaine intégrée au contrat de ville roubaisien : transition numérique

Le contrat métropolitain vise à « donner accès à des structures d'inclusion numérique à tous les habitants des quartiers prioritaires ». La déclinaison opérationnelle s'appuiera sur le plan d'action de la stratégie locale d'inclusion numérique dont les principaux axes ont été exposés plus haut.

Pistes de plan d'action roubaisien pour contribuer à cette ambition métropolitaine :

1. Création participative d'un Conseil local du numérique, par le biais d'un appel à communs ;
2. Coordination des acteurs via des rencontres régulières et une plateforme dédiée ;
3. Maintien du *Petit-déjeuner de l'inclusion numérique* et impulsion d'initiatives collectives permettant le développement de projets de même nature ;

4. Participation à l'enquête pilotée par le Conseil régional des Hauts-de-France pour détecter les fragilités numériques ;
5. Mise en réseau des médiateurs et intervenants numériques à travers la création d'une forme de coopérative des professionnels du métier, en mettant l'accent sur la reconnaissance des compétences au moyen des badges numériques ouverts, autour d'un Conseiller numérique coordinateur ;
6. Outillage des métiers et usagers suivant un principe d'échange des pratiques et des savoirs ;
7. Communication et la sensibilisation : perspective de renforcement des moyens techniques avec une application mobile, un appel à l'innovation numérique en direction des publics jeunes, et un élargissement du processus de reconnaissance des compétences.

Ecrivains publics

Par ailleurs, l'outil que représentent les écrivains publics sur le territoire devra être optimisé : harmonisation des pratiques, proposition d'ateliers collectifs, utilisation commune de la grille d'indicateurs unique pour pouvoir mesurer l'impact sur le territoire, et recherche de financements de droit commun pour pouvoir assurer la pérennisation du dispositif sur le territoire (cf. annexe synthèse des préconisations du rapport sur les écrivains publics réalisé en 2023).

En effet, après avoir été financés par le Fond Social Européen, les écrivains publics de Roubaix sont financés, depuis 2011, par le Contrat de Ville. N'ayant pas vocation à financer des actions pérennes, l'État et la Ville de Roubaix souhaitent repenser l'accompagnement et le soutien des écrivains publics.

Aujourd'hui, dix écrivains publics sont employés sur le territoire roubaisien dans des structures de proximité diverses et variées : Des comités de quartier : Fresnoy-Mackellerie et Servir ; Des associations : Amitié partage et le Secours populaire français ; Des centres sociaux : Alma et ECHO, Pile Sainte Elisabeth et Assia Djebar.

Devenus des acteurs incontournables à Roubaix en matière d'accès au droit et de lutte contre la fracture numérique, les écrivains publics ont su s'affirmer davantage en instaurant une relation de confiance avec les Roubaisiennes et les Roubaisiens. Leur action est pérennisée et sécurisée sur trois ans dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs de la programmation contrat de ville pour la période 2024-2026.

Lutte contre les discriminations et Egalité femmes / hommes

Priorité transversale de nos politiques publiques, le critère de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes est intégré au **Contrat de Ville**.

Sa promotion et sa mise en œuvre s'appuie sur plusieurs démarches structurantes et dispositifs portés à la fois par la Ville de Roubaix et le CCAS.

› *Plan laïcité et éducation à la citoyenneté*

La sensibilisation dès le plus jeune âge est pour la Ville de Roubaix et ses partenaires un enjeu essentiel. Le respect filles-garçons et la lutte contre les stéréotypes sont des axes prioritaires **du Plan laïcité et**

éducation à la citoyenneté. Des interventions sur tous les temps de vie de l'enfant et de sa famille et auprès des professionnels sont déployées toute l'année : ateliers, formations, accompagnement des porteurs de projet, échanges et débats...

› *Lutte contre les discriminations et mission égalité*

La mission égalité est animée par le CCAS en s'appuyant sur une démarche participative au travers des instances suivantes :

- **Le réseau des Femmes de Roubaix** : « un réseau de professionnels et d'acteurs agissant pour l'égalité hommes-femmes et visant à faciliter leur synergie. Insertion, lutte contre les violences faites aux femmes, citoyenneté, entrepreneuriat, culture : autant de champs sur lesquels les acteurs du réseau sont présents. »
- **Les ambassadeurs de l'égalité** : « ce sont des bénévoles formés et accompagnés pour défendre l'égalité, au quotidien, auprès du public. Ce projet a pris forme en janvier 2022 et repose sur la mobilisation de bénévoles dès les mois d'avril et mai 2022 pour la mise en place et le relais des actions sur le terrain. Les missions des Ambassadeurs de l'égalité consistent à sensibiliser les habitants en direct dans les quartiers ; diffuser les informations aux familles, amis, voisins... ; être le relais de confiance entre les roubaisiens et les professionnels pour agir tous ensemble ; prévenir le CCAS en cas de situation sensible pour une prise de relais par des professionnels ».

Tout roubaisien ou roubaisienne, habitant ou habitante ou professionnel qui souhaite s'investir dans cette démarche, peut devenir Ambassadeur de l'égalité.

Cette approche participative permet un processus de sensibilisation par les pairs et le déploiement d'actions au plus près des besoins.

› *Politiques sociales*

Promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes c'est aussi porter son attention de façon prioritaire en direction des plus fragiles. **La Maison des femmes**, structure d'accueil, gérée par le CCAS informe et accompagne des femmes et leurs enfants. Elle intervient dans différents domaines : accompagnement social, retour vers l'emploi, accompagnement psychologique, accès à la santé, médiation familiale, accompagnement juridique, etc... « C'est un lieu unique ouvert à toutes les femmes, avec ou sans enfants. »

La programmation contrat de ville, un outil transversal au service des 6 priorités thématiques

Roubaix a souhaité s'inscrire dans les nouvelles modalités souhaitées par les partenaires dès 2024 en proposant une programmation :

- Ne se basant plus sur un appel à projet traditionnel mais sur une programmation devant répondre pleinement aux priorités roubaisiennes, sur la base d'une note de cadrage qui a été diffusée aux porteurs ;
- Hybride, en ouvrant dès 2024 la possibilité pour certaines actions structurantes et phares d'être financées en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens, tout en maintenant la possibilité pour les porteurs de déposer des projets innovants (nouvelles actions) ou de demander une reconduction d'un an d'un projet qui avait été amorcé en 2023 ;
- Prenant en compte les événements de l'été 2023 (violences urbaines qui ont fortement touché Roubaix) en demandant aux porteurs de privilégier des actions en faveur de la jeunesse, des actions « hors-les-murs » permettant l'aller vers et donc de toucher des publics habituellement non suivis par les structures, et des modalités de mobilisation des publics adaptées (horaires décalés, travail sur la parentalité...) ;
- Pédagogique et la plus lisible possible : Roubaix a mis en place depuis 2022 un séminaire de lancement de la programmation au mois de septembre (170 participants à l'édition 2023) afin de préciser de manière pédagogique aux acteurs les attendus de la programmation et de répondre à toutes leurs questions. De plus, un dialogue de gestion a été mis en place, en partenariat avec les délégués du Préfet, en amont du dépôt des projets, pour tous les porteurs identifiés comme pouvant bénéficier d'une CPOM, afin de préciser là aussi les attendus et accompagner la qualification du projet. Un deuxième entretien de dialogue de gestion sous forme de jury avec les autres co-financeurs (Département, CAF et Région) a été mis en place pour finaliser l'instruction de ces actions essentielles et nouvelle véritable colonne vertébrale de la programmation du contrat de ville.

Le sport et la culture, leviers de la Politique de la ville.

Le sport et la culture ont été identifiés, dans le cadre de ce contrat de ville, non pas comme une fin en soi mais comme de véritables leviers pour agir sur les six grands enjeux du contrat. Cela suppose deux préalables : favoriser un accès aux équipements sportifs et culturels, et agir par le biais d'interventions sur l'espace public.

Dans ce cadre, la Ville poursuivra sa recherche et diversification de financements au bénéfice des équipements dans les territoires en quartiers prioritaires et œuvrera au rapprochement des acteurs sportifs avec les aménageurs urbains.

Par ailleurs, sport et culture seront mobilisés comme outil de médiation sociale, vecteurs d'insertion et d'inclusion, dans la poursuite de l'expérimentation « Respecte ton quartier » menée à l'été 2023. Ces événements sur l'espace public pourront également contribuer au renforcement du lien intergénérationnel et à la mobilité inter-quartier.

La Ville soutient les associations sportives d'insertion à caractère social et professionnel, en favorisant notamment la mise en place de centres sportifs pour venir en aide à des jeunes en difficulté. La politique de la Ville accompagne le développement de ce type de projet par les associations du territoire. Ainsi, sport et culture sont utilisés comme outils favorisant la réussite éducative, l'insertion professionnelle

Pistes d'actions amorcées :

- « Sport dans la ville » propose des parcours d'accompagnement pour des jeunes de 6 à 30 ans issus des quartiers prioritaires de la Ville depuis 2017 sur Roubaix (« programmes sportifs », « L dans la Ville », « Job dans la Ville », « entrepreneurs dans la Ville », « Soutien scolaire et camps de vacances ») ;
- « Agence Pour l'Education par le Sport » : association nationale d'inclusion par le sport destinée à la jeunesse peu ou non diplômée, intervient depuis 2015 sur la Ville : 4 programmes (« pulse ton avenir », « déclics sportifs », « école d'inclusion par le sport » et lancement en 2022 du nouveau métier « coach d'insertion par le sport ») ;
- « Fête le mur » : A travers la pratique du tennis, il s'agit d'aborder des problématiques socio-contemporaines rencontrées par les jeunes tels que l'égalité homme/femme, la lutte contre le harcèlement scolaire, les formes de violences, la liberté, la discrimination, la laïcité, etc. ;
- Développement de la pratique du vélo favorisant le plan mobilité de la ville (en 2023 : développer les rues scolaires et les rues aux enfants, une piste goudronnée sur les berges du canal, la ville a fixé un objectif de 20 % de cyclistes en 2035. Favoriser les déplacements par un accès à la mobilité : trottinettes, vélos, auto partage...) ;
- Recyclerie sportive sur le territoire et des « repairs vélo » ;
- Développement du programme « Savoir Rouler » (exemples : apprentissage du vélo dans les écoles primaires par des éducateurs sportifs, stages draisienne, apprentissage vélo pour les 4-7 ans et 8-12 ans notamment).

A noter que l'Appel à Manifestation d'Intérêt « innovation dans la forme scolaire » a choisi de travailler avec deux clubs sportifs du territoire (Clubs « avenir Roubaix gym » et « Judo club Omnisport ») pour la rentrée scolaire 2023/2024 dans son projet « réinventer la forme scolaire au service de la réussite de tous les enfants ».

6 – Evaluation, participation et communication

Evaluation :

Le protocole d'évaluation du contrat de ville roubaisien sera apposé à ce document ultérieurement par avenant : il s'inscrira en conformité avec le protocole d'évaluation pensé dans le contrat cadre métropolitain à paraître et consistera à mesurer les réalisations et impacts pour chacune des 6 priorités du contrat de ville.

Dans la même logique, les avenants des projets de quartier qui seront édités courant 2024 comporteront des indicateurs d'évaluation.

Information, Communication, Qualification :

Dans l'optique de communiquer sur les orientations prises par la ville en termes de Politique de la ville, et d'informer les acteurs notamment associatifs de ses actualités, trois outils ont été mis en place depuis 2022 et ont vocation à perdurer :

- Le séminaire de rentrée des acteurs de la Politique de la ville : ce temps fort annuel réunit généralement entre 150 et 200 personnes et a lieu au moment du lancement de la programmation. Il représente un levier fort de communication auprès des porteurs de projet et des acteurs associatifs, et permet d'informer sur les orientations stratégiques de la ville en matière de Politique de la ville ;
- La lettre d'information trimestrielle « les Rendez-vous de la Politique de la ville », envoyée par mail aux acteurs de la Politique de la ville.
- Des rendez-vous thématiques sont également organisés pour outiller les acteurs notamment sur les priorités transversales du contrat de ville : évaluation, égalité femmes hommes, lutte contre l'illettrisme...

Participation des habitants :

La stratégie de participation citoyenne de Roubaix en cours de redéploiement est explicitée dans la priorité 4 relative au vivre-ensemble.

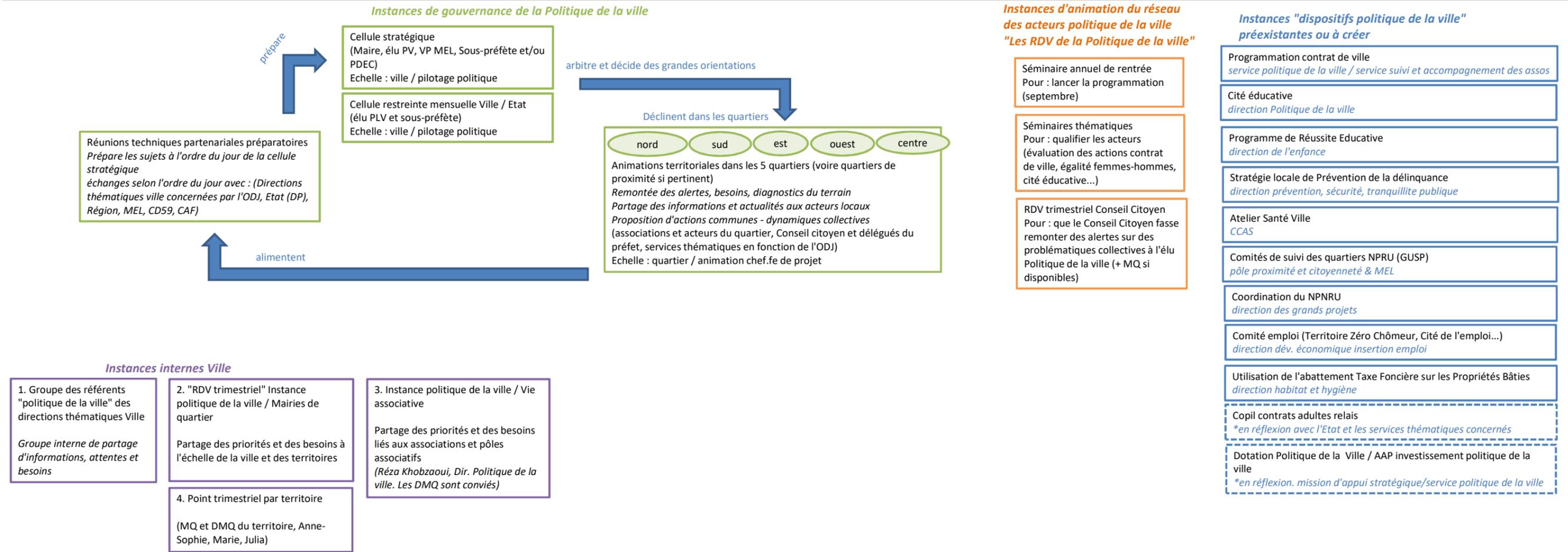
Par ailleurs, la rencontre inter-instance expérimentée lors du Forum des Initiatives Citoyennes (FIC) a vocation à devenir récurrente et à inscrire les sujets Politique de la ville à ses ordres du jour. Il s'agira de l'instance de partage d'informations et de consultation citoyenne sur les enjeux liés à la Politique de la ville.

Il s'agit d'un nouveau cadre agile et participatif permettant de croiser les regards, en réponse aux directives du cadrage du nouveau Contrat de ville (*circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030*) : « Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire ».

7 – Annexes

- Annexe 1 : Schéma de gouvernance, de pilotage et d’animation de la Politique de la ville roubaisienne
- Annexe 2 : Cartographies de la nouvelle géographie prioritaire 2024 – 2030
- Annexe 3 : Synthèse de la nouvelle stratégie de déploiement de l’Atelier Santé Ville (tableau)

PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ROUBAISIENNE : Schéma de gouvernance, d'animation et de suivi

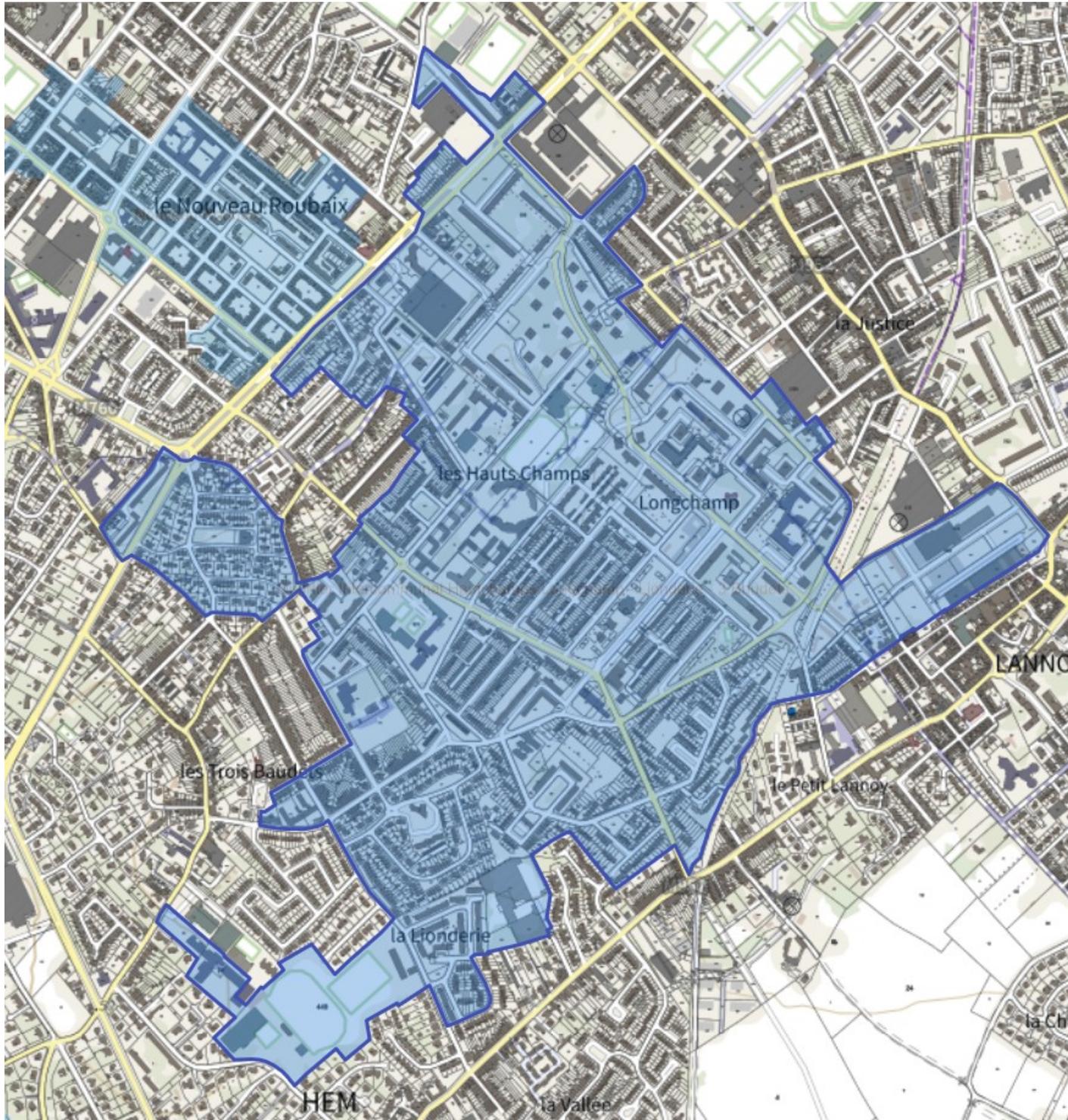


Les instances internes ville

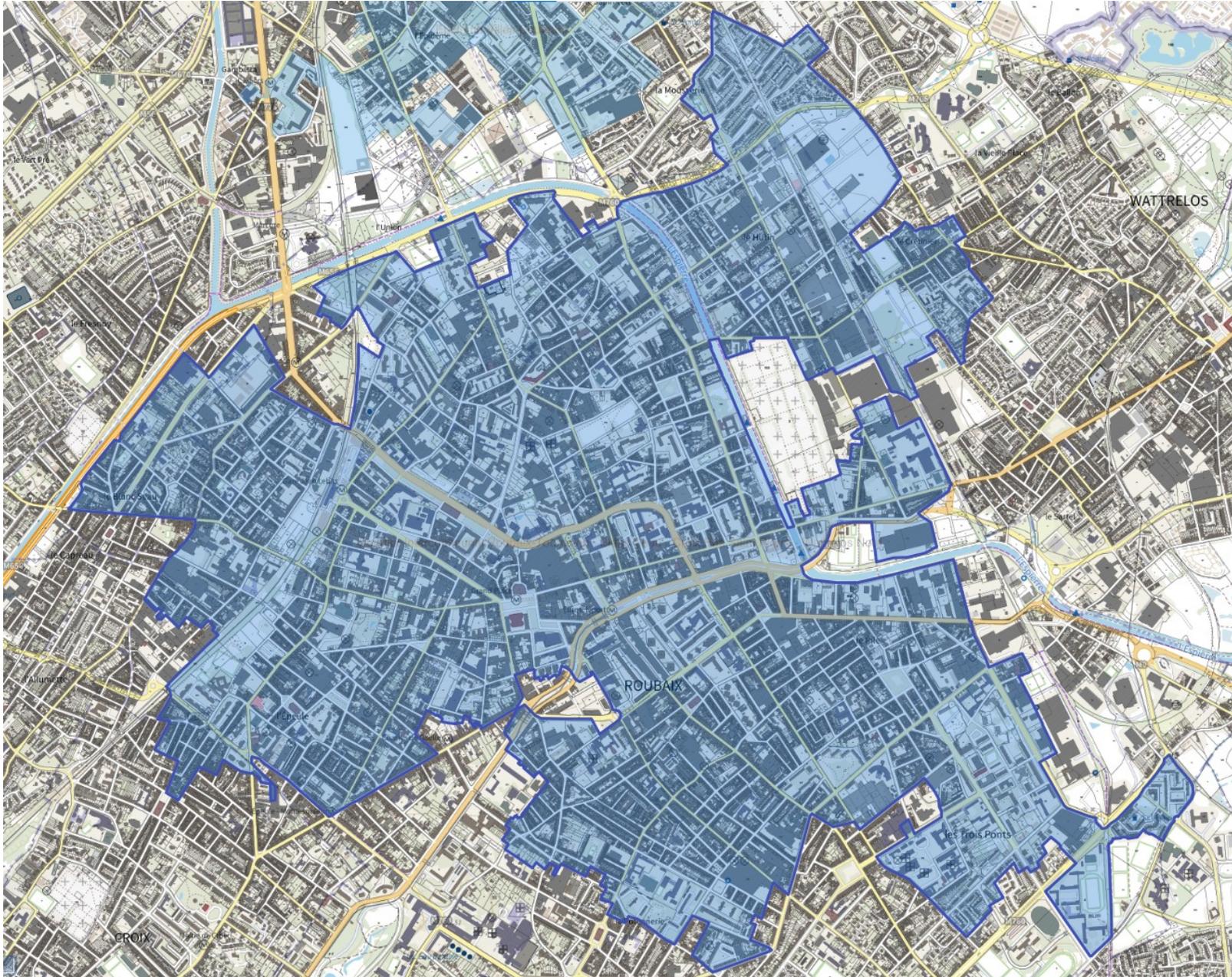
Ces temps d'échanges et d'information permettent un partage sur les enjeux et problématiques d'actualité entre la Politique de la ville et les thématiques ou territoires de la Ville.

1. Un point collectif technique trimestriel avec l'ensemble des directions thématiques étant en lien avec la Politique de la ville (Sport, Culture, Jeunesse, Emploi, Centres sociaux, Grands Projets, Prévention de la délinquance...)
2. Un point collectif stratégique trimestriel avec l'ensemble des Mairies de quartier (Adjoint à la PLV, Maires de quartier, Directeurs de mairies de quartier, Dir. PLV)
3. Un point technique trimestriel avec la vie associative (les DMQ sont invités s'ils souhaitent y assister ou si questions particulière liées aux associations)
4. Pour chaque Mairie de quartier, un point technique territorial sur les sujets Politique de la ville et Participation citoyenne du quartier (DMQ + MQ + Anne-Sophie + Marie + Julia + le chef de projet concerné)

**QN05969M -
Quartier
Intercommunal
Hautchamps
Longchamp -
Lionderie - 3
Baudets**



QN05980M - Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord



Objectif Général	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat	Objectifs opérationnels	Indicateurs de processus	Méthodes/ Outils	
Améliorer la connaissance du territoire et définir les priorités de santé de la population en favorisant le partenariat et le travail en réseau	Contribuer au diagnostic du territoire en lien avec la politique de la ville en apportant l'expertise Santé de l'ASV	Réalisation d'un livrable en lien avec la Politique de la Ville sur des portraits de quartiers avec un volet Santé	Mettre à jour les données disponibles sur le territoire en matière de santé (CPAM/ CH/ CPTS...)	Mise à jour effective des données Typologie des partenaires impliqués	Questionnaires Outils de suivi, rétroplanning CR copil Retours partenaires Feuilles d'émargements Enquêtes de satisfaction	
	Coordonner les dynamiques de santé existantes sur le territoire	Nombre de professionnels déclarant avoir une meilleure visibilité des dynamiques santé du territoire (dispositifs et offres de santé, actions de prévention...) Typologie des dynamiques santé connues	Animer des réunions santé sur le territoire Participer aux réunions santé impulsées par les acteurs du territoire ou suivre les comptes rendus	Nombre de réunions santé animées sur le territoire Nombre de participation aux réunions santé impulsées par les acteurs du territoire		
	Réaliser un outil de communication trimestriel (Flash info, newsletter...) au sujet de la dynamique Santé de la ville pour les partenaires du territoire	2024 : s'intégrer au projet porté par la politique de la ville « d'une agence de communication » pour faire passer les informations locales de santé	Réalisation d'une procédure sur le contenu de l'outil de communication santé co-créé avec les partenaires	Participer aux réunions/ groupes de travail proposés par la politique de la ville sur « l'agence de communication »		Nombre de réunions/ groupes de travail organisées par le service Politique de la ville auxquelles l'ASV a participé
				Mettre en place un groupe de travail pour co-construire le contenu souhaité de la partie Santé d'un outil de communication à destination des partenaires		Nombre de groupe de travail prévu/ réalisé Nombre de partenaires associés aux groupes de travail
				Créer un « bureau de rédaction »		Création effective du bureau de rédaction Typologie des structures présentes dans « le bureau de rédaction »
				Informers les partenaires de la création de l'outil		Envoie effectif de l'outil de communication aux partenaires
				Récupérer les informations auprès des partenaires dans les règles définies par le groupe de travail -> bureau de rédaction		Nombre de partenaires ayant remontés au moins une action santé
				Réunir un « bureau de rédaction » pour décider des sujets abordés dans les encarts santé en respectant les règles définies		Nombre de réunions du bureau de rédaction prévues/ réalisées Nombre de partenaires présents aux réunions du bureau de rédaction
				Réaliser une enquête de satisfaction sur l'outil de communication « santé » mis en place		Réalisation du questionnaire Diffusion du questionnaire Nombre de questionnaires envoyés/ reçus
				Améliorer l'outil selon les remarques exprimées lors de l'enquête		Typologie des remarques émises
2025 : Rédiger l'encart Santé de l'outil de communication « politique de la ville » dans les règles définies par le groupe de travail	Nombre d'encarts santé rédigés auprès de « l'agence de communication » de la politique de la Ville					
2026 : Ajuster l'encart aux besoins du territoire	Bilan de l'enquête de satisfaction sur l'outil de communication « santé »					
Objectif Général	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat	Objectifs opérationnels	Indicateurs de processus	Méthodes/ Outils	
Renforcer les compétences des acteurs locaux	Aider à la définition et à la rédaction de projets santé	Nombre de dossiers ayant demandés/ reçus des subventions sur des projets santé	Mettre en place 1 Journée d'échanges de Pratique par an	Réalisation de la JEP Nombre de structures invitées Nombre de structures ayant participé à la JEP Liste des structures participantes	Questionnaires Outils de suivi, rétroplanning CR copil Retours partenaires Feuilles d'émargements Enquêtes de satisfaction	
			Apporter une réponse à toutes les sollicitations des porteurs de projets	Nombre et types de sollicitations reçues au sein de l'ASV Nombre de réponses données Liste des « demandeurs »		
			Accompagner les porteurs en demande de soutien méthodologique	Nombre et types d'accompagnements réalisés Liste des partenaires accompagnés		

		2024 : Faire connaître et partager les outils d'évaluation co-crésés avec les acteurs du territoire	Nombre de porteurs de projet déclarant connaître un outil mis à sa disposition via l'ASV Nombre de porteurs de projet utilisant au moins un outil mis à sa disposition via l'ASV	Mettre à disposition les outils d'évaluation à chaque porteur de projet	Nombre et liste des porteurs de projet santé ayant à sa disposition les outils d'évaluation co-crésés avec l'ARS Nombre de porteurs de projet Santé sur le territoire de Roubaix	
	Accompagner les acteurs dans l'appropriation des outils d'évaluation	2025 : Organiser un temps d'échanges avec l'ensemble des porteurs de projet Santé	Réalisation d'un temps d'échanges avec les porteurs de projet et recensement des pistes d'amélioration	Faire le point sur les outils d'évaluation mis à leur disposition Actualiser les outils selon les remarques des acteurs	Réalisation et Diffusion d'une enquête de satisfaction des outils co-crésés Modifications apportées aux outils	
		2026 : Maintenir la dynamique créée	Nombre de nouveaux porteurs de projet Santé Typologie des structures ayant à sa disposition les outils d'évaluation co-crésés	Continuer la diffusion des outils à tous les porteurs de projet santé Planifier au moins 1 JEP par an suivi de l'actualisation des outils	Nombre et liste des porteurs de projet santé ayant à sa disposition les outils d'évaluation co-crésés avec l'ARS Nombre de porteurs de projet Santé sur le territoire de Roubaix Réalisation effective de la JEP Modifications apportées aux outils	
		Tenir une veille des actualités en santé et communiquer sur les actualités	Nombre de partenaires se disant mieux informés sur les actualités en santé	Communiquer au moins 2 informations santé par mois à l'ensemble du réseau	Nombre d'actualités diffusés à l'ensemble du réseau	
Objectif Général	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat		Objectifs opérationnels	Indicateurs de processus	Méthodes/ Outils
Initier, développer ou participer à la réalisation d'actions santé sur le territoire autour de thématiques prioritaires	Accompagner les actions favorisant des modes de vie sain et durable via une alimentation saine et locale ainsi qu'une activité physique ou sportive régulière		Nombre d'actions AAP mises en place sur la ville en lien avec l'ASV Typologie de l'accompagnement (intervention/ animation par la diététicienne, accompagnement méthodologique)	Accompagner 5 projets Alimentation/ Activité physique en intégrant le « zéro déchet/ zéro gaspi » (accompagnement par le diététicien ASV) Diffuser les informations sur lieux ressources roubaisiens porteurs d'une alimentation saine et locale dans la continuité du Projet Mangeons Roubaix (mail, flyer, présentation orale)	Nombre de projet AAP accompagnés Typologie des structures Nombre de mails diffusés en lien avec les lieux ressources Nombre d'intervention pour promouvoir les lieux ressources Pourcentage de structures et/ou habitants se déclarant mieux informés sur l'offre alimentaire et l'accès aux produits locaux	Questionnaires Outils de suivi, rétroplanning CR copil Retours partenaires Feuilles d'émargements Enquêtes de satisfaction
	Contribuer à la déstigmatisation de la santé mentale	2024 : Acquérir les bases sur la thématique de la santé mentale pour la nouvelle équipe ASV en lien avec la Coordinatrice CLSM	Formation de l'animateur de l'ASV	Se former sur la thématique Rencontrer les professionnels de la thématique qui gravitent sur le territoire	Nombre de formations prévues/ réalisées Connaissance des structures ressources sur le territoire sur la thématique	
		2025 : Aider à la mise en place et à la co-animation d'actions de déstigmatisation de la santé mentale	Nombre d'actions en santé mentale sur lesquelles l'animateur à participé	Participer activement aux Semaines d'information en santé mentale en associant particulièrement le réseau des ARMS	Participation aux SISM	
				Former l'animateur ASV aux premiers soins en santé mentale (PSSM) Co-construire avec la chargée de mission CLSM le diagnostic santé mentale auprès des habitants	Réalisation de la formation PSSM Co-construction du diagnostic en santé mentale	
		2026 : Continuer d'impulser la dynamique auprès des acteurs	Nombre d'actions renouvelées sur la thématique de la santé mentale Nombre de nouvelles actions en santé mentale	Etre relais du déploiement des formations PSSM	Nombre de structures ayant participé à la formation PSSM	
	Recenser les actions existantes sur le territoire de Roubaix en lien avec la chargée de missions CLSM			Nombre de structures sollicitées pour participer à la formation		
	Continuer à investir la thématique Santé sexuelle en adéquation et complémentarité des	2024 : Acquérir les bases sur la thématique de la santé sexuelle	Formation de l'animateur de l'ASV	Se former sur la thématique Rencontrer les professionnels de la thématique qui gravitent sur le territoire (SPS/ centre de planification...	Nombre de formations prévues/ réalisées Nombre de partenaires sur la thématique rencontrés	

	actions de la cité éducative et en poursuivant le groupe de travail initié en 2021 avec l'ARS	2025 : Aider à la mise en place et à la co-animation d'actions de sensibilisation sur la santé sexuelle	Nombre d'actions en santé sexuelle pour lesquelles l'animateur a participé	Réaliser 4 actions au sein du territoire	Nombre d'actions prévues/ réalisées Typologie des actions	
		2026 : Continuer d'impulser la dynamique auprès des acteurs	Nombre d'actions renouvelées sur la thématique de la santé sexuelle Nombre de nouvelles actions en santé sexuelle	Maintenir la réalisation d'au moins 4 actions au sein du territoire Amener de nouveaux partenaires à s'approprier la thématique	Nombre et types d'actions prévues/ réalisées Nombre et typologie des partenaires s'étant emparé de la thématique	
	Relayer sur la ville la stratégie d'animation territoriale du trinôme « ARS/ CPAM/ CRCDC » sur les dépistages organisés des cancers		Nombre d'opérateurs se déclarant mieux informés sur la stratégie territoriale DO cancers Nombre et typologie des dynamiques santé en lien avec la thématique déployées sur la ville	Participer aux réunions du GAT DO des cancers animées par le trinôme	Nombre de réunions du GAT auxquelles a participé l'ASV	
				Relayer les informations issues du GAT aux acteurs de la ville	Nombre et liste des opérateurs accompagnés	
				Accompagner les dynamiques de promotion des DO sur la ville	Nombre et liste des opérateurs accompagnés	
Objectif Général	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat	Objectifs opérationnels	Indicateurs de processus	Méthodes/ Outils	
Améliorer l'accès aux droits et à la santé en favorisant « l'aller vers »	Piloter le réseau « Médiation Santé » du territoire		Nombre de médiateurs déclarant avoir amélioré ses pratiques via le réseau local Nombre de médiateurs déclarant utiliser les outils du réseau	Organiser 1 réunion par semestre avec l'ensemble du réseau	Réalisation effective des réunions du réseau ArMS Nombre de participants aux réunions	Questionnaires Outils de suivi, rétroplanning CR copil Retours partenaires Feuilles d'émargements Enquêtes de satisfaction Outil d'évaluation ARS
				Intégrer le réseau dans l'ensemble des communications santé	Nombre d'informations communiquées au réseau	
				Mettre à jour les outils de communication du dispositif ArMS	Typologie des outils de communication utilisés	
				Garantir la même qualité de prise en charge des habitants peu importe l'ArMS rencontré (avec l'aide des encadrants de chaque ArMS)	Distribution et mise à jour du livret d'accueil de l'ArMS	
				Aider et s'assurer de la bonne complétude de l'outil de suivi de l'ARS par les ArMS	Tableau de suivi complété	
	Accompagner les roubaisiens sur leurs droits en santé avec une démarche « Aller vers »		Nombre d'habitants accompagnés par un ArMS Typologie d'accompagnement	Mettre en place 5 sorties sur l'espace public pour promouvoir Les dispositifs d'accompagnements en matière de santé (ArMS, MAS,SPS...)	Nombre de sorties prévues/réalisées sur l'espace public	
				Déployer des permanences au sein de structures partenaires dans l'ensemble des quartiers de la ville	Nombre et liste de structures partenaires accueillant une permanence ArMS Nombre de permanences réalisées par quartier	
				Communiquer aux partenaires de proximité les dispositifs d'accompagnements en matière de santé (ArMS, MAS,SPS...)	Nombre de structures locales ayant orienté au moins 1 habitant vers le dispositif des ArMS	
				Objectif sur 3 ans : Accompagner chaque nouveau médiateur du CCAS sur les actions collectives - 1ere année de la prise de poste : 1 action collective à réaliser sur l'année - 2ème année de la prise de poste : 2 actions collectives à réaliser sur l'année - 3ème année de la prise de poste et au delà: 3 actions collectives à réaliser sur l'année.	Nombre d'actions collectives santé réalisés par les ArMS	
Objectif Général	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat	Objectifs opérationnels	Indicateurs de processus	Méthodes/ Outils	
Participer au développement d'une ville plus inclusive	Poursuivre le partenariat avec le Pôle Ressources Handicap (PRH) en rendant accessible et en ayant une réflexion globale pour l'inclusion de l'ensemble de la population					
	Développer une communication des actions ASV en Facile à lire et à comprendre					